
STRATÉGIE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE EXTÉRIEURE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Avant-propos

La stratégie de la politique économique extérieure précédente remonte à 2004. En 2009 et en 2014, elle a été élargie, avec l'intégration des thématiques de la durabilité et des chaînes de valeur mondiales. Les profonds changements d'ordre économique, géostratégique, technologique ou encore social intervenus depuis lors appellent désormais un réexamen et une réorientation.



Quelles sont les évolutions qui ont marqué le monde ces dernières années ? À mes yeux, les éléments suivants sont à retenir.

- Le volume du commerce mondial a doublé depuis les années 2000, et ce malgré les différentes crises économiques traversées. Les personnes ont gagné en mobilité, et la migration mondiale, migration du travail incluse, a progressé d'environ un tiers. Par ailleurs, les évolutions technologiques, notamment la transition numérique, ont profondément marqué l'économie et la société. L'utilisation d'internet à travers le monde a plus que triplé depuis 2005.
- La mondialisation se poursuit, non sans voix discordantes. La crise financière et économique mondiale des années 2008 et 2009, la crise de l'euro de 2010 à 2012, les défis du changement climatique et, à partir de 2020, la première pandémie mondiale depuis près d'un siècle ont été autant de mises à l'épreuve.
- L'équilibre sur la scène internationale se recompose sans cesse, cependant que certains acteurs remettent en cause l'ordre mondial tel qu'on le connaissait. La tendance est désormais à la formation de blocs régionaux, représentant différents systèmes étatiques et économiques et fondés sur des systèmes de valeurs dissemblables.

Dans ce contexte par moments houleux, l'économie suisse a su maintenir son cap. Au cours des dix dernières années, le PIB brut réel a enregistré une croissance moyenne de 1,6 % par an. Par ailleurs, l'économie de notre pays s'est montrée étonnamment résiliente tout au long de ces années, et notamment durant la crise liée au coronavirus. Notre politique d'ouverture économique et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales se sont avérées payantes. Nous poursuivons en parallèle la ligne ambitieuse que s'est fixée la communauté internationale avec les objectifs de développement durable.

La présente révision de la stratégie de la politique économique extérieure ne propose par conséquent pas de revirement fondamental, mais s'inscrit plutôt dans une démarche visant à identifier les défis économiques mondiaux à, et les opportunités et risques qu'ils comportent pour la place économique suisse. En outre, en circonscrivant des champs d'action stratégiques, elle donne une orientation permettant d'assurer un positionnement avantageux des intérêts économiques du pays à l'international.



Guy Parmelin, Président de la Confédération

Résumé

Les activités économiques extérieures tiennent une place importante en Suisse, économie de taille moyenne disposant de peu de ressources naturelles et d'un petit marché intérieur. La politique économique extérieure de la Confédération vise le maintien et l'augmentation de la prospérité en Suisse, dans le respect des objectifs de développement durable. L'accent est mis sur la croissance économique qualitative, soit sur l'amélioration de la productivité par le biais du progrès technique et de l'utilisation efficiente des facteurs de production. Les objectifs stratégiques de cette politique sont un cadre réglementaire international bénéficiant d'une large adhésion, un accès non discriminatoire aux marchés internationaux et des relations économiques contribuant au développement durable en Suisse et à l'étranger. Le commerce et la mondialisation peuvent accélérer la mutation structurelle. Dans ce contexte, la politique intérieure, par le truchement de la politique sociale et du marché du travail, de la politique régionale et de la politique fiscale, a un rôle important à jouer pour atténuer les coûts d'adaptation liés à cette mutation.

À l'heure actuelle, les principaux enjeux à gérer sont les changements géopolitiques, la rivalité entre les États-Unis et la Chine ou encore la tendance à la formation de blocs régionaux. La pandémie de COVID-19 a en outre renforcé les tendances protectionnistes sous-jacentes et accentué les défis liés à la résilience des chaînes mondiales de production et d'approvisionnement. Enfin, les thèmes touchant à la politique économique extérieure sont de plus en plus variés : d'une part, la numérisation croissante crée de nouvelles opportunités et appelle de nouvelles approches réglementaires. D'autre part, la Suisse s'est engagée à viser la neutralité climatique d'ici à 2050 et l'objectif de durabilité exige une intégration « horizontale » des thèmes environnementaux et sociaux.

Grâce à sa politique d'ouverture, la Suisse est parvenue, au cours des dernières décennies, à s'intégrer dans l'économie mondiale et à tirer profit des chaînes de valeur internationales. La stratégie de la politique économique extérieure s'appuie sur cet acquis et fixe des champs d'action prioritaires :

① Se concentrer sur les intérêts de la Suisse

Pour garantir la prospérité et l'emploi, la Suisse vise à garantir à ses entreprises, notamment à ses PME, un accès large, non discriminatoire et assorti de garanties juridiques à des marchés internationaux performants. Les intérêts en matière de politique économique extérieure sont définis en consultant tous les milieux intéressés à un stade précoce et en s'appuyant sur des analyses empiriques. La Suisse défend ces intérêts au moyen des instruments de droit économique international multilatéraux, plurilatéraux et bilatéraux et des instruments de la diplomatie économique et commerciale. Elle a en outre aussi recours à des mesures autonomes.

De plus en plus d'analyses ciblées sont réalisées aujourd'hui pour évaluer les conséquences économiques, environnementales et sociales des accords d'accès aux marchés. La mise en œuvre et le potentiel d'amélioration de ces accords sont régulièrement examinés afin de garantir une application efficace, efficiente, peu bureaucratique et favorisant les échanges et l'accès aux marchés. La Suisse se garde par principe d'appliquer des mesures commerciales compensatoires, comme les droits de douane ou les mesures antidumping.

② Façonner activement le multilatéralisme

Dans le but de relever les défis mondiaux, la Suisse s'engage pour des solutions internationales, idéalement multilatérales. Elle a une participation active dans les forums appropriés et promeut des règles et normes internationales, en particulier dans le contexte multilatéral. Par ailleurs, elle fait valoir ses droits dans le cadre de procédures de règlement des différends pour garantir l'application correcte des règles internationales et renforce ses connaissances et ses ressources à cette fin.

③ Favoriser des échanges ouverts et fondés sur des règles

La Suisse s'engage, dans le cadre de ses dispositions légales, pour un commerce ouvert, sans obstacle et fondé sur des règles, de manière à préserver les standards suisses. La stratégie vise à la réduction des droits à l'importation sur les biens industriels, à des prescriptions techniques internationales, appropriées et proportionnées et à l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits agricoles. De plus, elle œuvre en faveur d'un accès non discriminatoire aux marchés des services, aux marchés publics et pour les investissements. Elle s'attache enfin à promouvoir un accès aussi simple que possible à du personnel qualifié et à des spécialistes et à garantir un haut niveau de protection de la propriété intellectuelle.

④ Prioriser les principaux partenaires

La Suisse continue d'œuvrer en faveur d'un rapprochement réglementaire avec l'UE, qui est son principal partenaire commercial. Préserver et développer la voie bilatérale reste la priorité. Elle étudie par ailleurs en continu les moyens d'étendre et d'approfondir ses relations commerciales avec d'autres partenaires importants, comme les États-Unis, la Chine ou le Royaume-Uni. Elle s'engage en outre pour l'intégration efficace des pays en développement et des pays émergents dans l'économie mondiale et le cadre réglementaire international et aide ces pays à saisir les opportunités offertes par cette intégration.

⑤ Renforcer la résilience par la diversification

Pour renforcer la résilience, la Suisse crée les meilleures conditions-cadre possible, qui permettent aux acteurs économiques une diversification géographique ainsi qu'en termes de fournisseurs et d'acheteurs. Elle recherche des possibilités pour renforcer la coopération internationale dans le domaine des biens critiques sous l'angle de l'approvisionnement. Elle ne prévoit en principe pas de mesures étatiques pour rapatrier en Suisse des processus de production. L'intégration aux marchés mondiaux renforce les interdépendances dans le système financier et économique mondial. Dans le but de contribuer à la stabilité de ce système, la Suisse aide à améliorer la résilience dans les pays en développement et les pays émergents.

⑥ Contribuer à la durabilité environnementale et sociale

Dans le cadre de sa politique économique extérieure, la Suisse contribue au développement durable sur son territoire et dans les pays partenaires. Elle promeut le commerce durable ainsi que l'application efficace et le développement de normes internationalement reconnues relatives à la protection de l'environnement, de la biodiversité, des droits de l'homme et des droits des travailleurs. Elle encourage en outre l'application de directives concernant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans les sociétés établies ou actives en Suisse. Enfin, elle soutient une sélection de pays en développement et de pays émergents pour réaliser les objectifs de développement durable.

7 Intégrer l'économie numérique

En tant que place économique et scientifique importante, la Suisse s'engage pour la création de règles internationales relatives au commerce numérique et pour la libre circulation des données. Au sein de diverses organisations internationales, elle fait valoir ses intérêts en ce qui concerne le développement de solutions durables et largement soutenues pour l'économie numérique.

8 Renforcer la transparence et la participation

La Suisse mène une politique économique extérieure transparente, claire et ouverte aux préoccupations des milieux intéressés. Elle informe systématiquement le grand public de ses activités en la matière et cherche en continu le dialogue avec les acteurs concernés.

9 Prendre en considération les interactions avec la politique intérieure

La Suisse étudie soigneusement les options, les opportunités et les coûts liés aux nouvelles réglementations nationales et aux nouveaux projets ayant trait à l'économie extérieure, et examine les approches réglementaires nationales et internationales déjà adoptées par ses principaux partenaires économiques. Elle tient compte de la portée de ces réglementations sur le plan aussi bien de la politique économique extérieure que de la politique intérieure. Elle se concentre ce faisant sur l'utilité de ces réglementations pour l'économie dans son ensemble.

Sommaire

INTÉGRATION DE LA STRATÉGIE

But de la stratégie de la politique économique extérieure

- Importance des affaires économiques extérieures pour la Suisse → 13
- Objectifs de la stratégie de la politique économique extérieure → 16
- Contribution de la politique intérieure → 17

Défis de la politique économique extérieure

- Redéfinition de l'ordre mondial → 19
- Tendances protectionnistes et critique de la mondialisation → 21
- Une politique économique extérieure mise à l'épreuve → 23

CHAMPS D'ACTION STRATÉGIQUES

Les fondamentaux de la politique économique extérieure

- ① Se concentrer sur les intérêts de la Suisse → 27
- ② Façonner activement le multilatéralisme → 29
- ③ Favoriser des échanges ouverts et fondés sur des règles → 31

Priorités géographiques

- ④ Prioriser les principaux partenaires → 33
- ⑤ Renforcer la résilience par la diversification → 39

Priorités thématiques

- ⑥ Contribuer à la durabilité environnementale et sociale → 41
- ⑦ Intégrer l'économie numérique → 44

Politique économique participative

- ⑧ Renforcer la transparence et la participation → 46
- ⑨ Prendre en considération les interactions avec la politique intérieure → 48

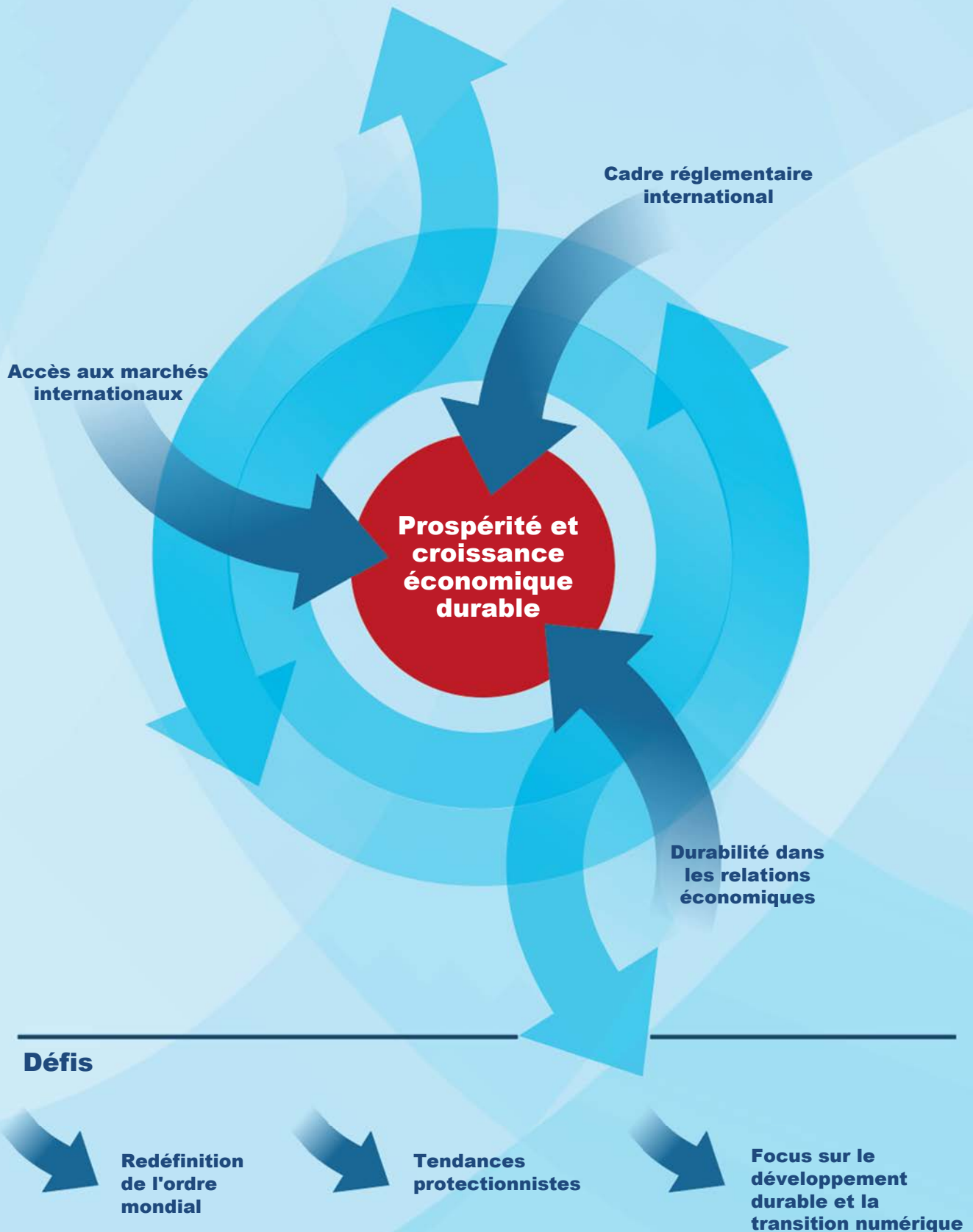
Véritable boussole du Conseil fédéral pour la politique économique extérieure, la stratégie fixe un cap à moyen et long terme, sans définir d'objectifs chiffrés ni proposer de mesures de mise en œuvre concrètes.

La présente stratégie vise au maintien et au développement de la prospérité en Suisse, dans le respect des objectifs de développement durable. Elle est alignée sur les engagements internationaux du pays et s'intègre à d'autres stratégies du Conseil fédéral.

Un premier volet, consacré à l'intégration de la stratégie de la politique économique extérieure, montre l'importance de la stratégie pour le pays ainsi que ses objectifs. Il détaille la manière dont les intérêts de politique intérieure s'articulent avec la politique économique extérieure et présente les défis de la nouvelle situation globale – y compris les opportunités et les risques qu'ils recèlent.

En réponse à ces défis, un deuxième volet circonscrit les différents champs d'action, qui sont au cœur de la stratégie de la politique économique extérieure de la Suisse.

INTÉGRATION DE LA STRATÉGIE



But de la stratégie de la politique économique extérieure

La stratégie de la politique économique extérieure de la Suisse sert de boussole à sa politique économique extérieure. Le présent chapitre montre d'abord que les activités économiques internationales apportent une contribution essentielle à l'économie suisse et à la prospérité de la population. Les objectifs primordiaux de la stratégie économique extérieure en découlent. La politique intérieure détermine également les effets de la politique économique extérieure.

Importance des affaires économiques extérieures pour la Suisse

La Suisse est l'un des pays où le revenu par habitant (PIB par habitant d'environ 85 000 CHF) est le plus élevé¹. La facilité d'accès des entreprises et des investisseurs aux marchés internationaux, l'intégration de ces acteurs à des chaînes de valeur internationales et la capacité d'innovation qui en découlent contribuent de manière décisive à cette prospérité. Elle fait partie des pays qui profitent le plus de la mondialisation². La performance d'une économie comme celle de la Suisse, qui dispose de peu de ressources naturelles et d'un marché intérieur restreint, est tributaire des marchés étrangers.

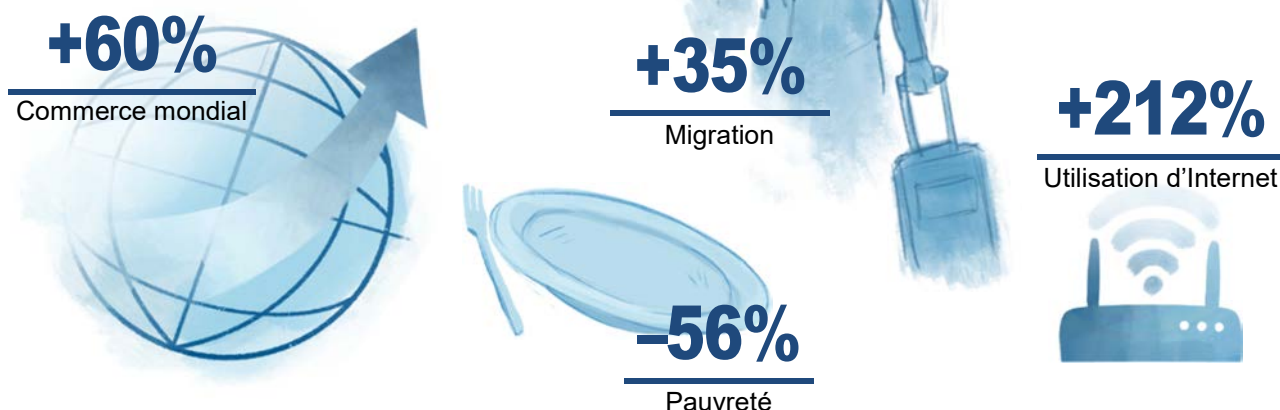
La mondialisation et la prospérité de la Suisse

Des marchés ouverts sont essentiels pour l'exportation et l'importation de produits et services. L'exportation ouvre des débouchés supplémentaires aux entreprises, ce qui permet à ces dernières de se spécialiser, et d'augmenter ainsi leur productivité. L'importation, quant à elle, donne aux entreprises la possibilité d'acquérir des prestations intermédiaires et de se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée. De plus, l'intensification de la concurrence stimule l'innovation.

Des marchés ouverts permettent la création de valeur

TENDANCES GLOBALES

des quinze dernières années



Sources : Voir table des figures à la page 52. Commerce mondial (marchandises et services) de 2005 à 2019, Pauvreté de 2005 à 2017, Migration de 2005 à 2017, Utilisation d'Internet de 2005 à 2017.

En somme, les marchés ouverts permettent aux entreprises de concentrer leurs activités sur leurs points forts et de se montrer concurrentielles à l'étranger, malgré des coûts indigènes relativement élevés. Cela contribue au niveau élevé de qualité des emplois et des salaires en Suisse. De leur côté, les consommateurs bénéficient d'un accès à une plus grande diversité de produits, à des prix plus avantageux.

Des marchés ouverts profitent aux consommateurs

Il est particulièrement important pour les petites et moyennes entreprises (PME) d'avoir accès à des marchés ouverts. Les PME constituent 99 % des entreprises en Suisse et occupent les deux tiers des salariés³. Pour les petites entreprises qui n'ont pas d'établissement à l'étranger et ne disposent que de ressources limitées, une politique commerciale ouverte est cruciale⁴. Cela passe impérativement par des procédures simples et la sécurité juridique concernant l'accès au marché.

Les PME ont besoin d'une politique commerciale ouverte

La quote-part du commerce extérieur de la Suisse est élevée, ce qui reflète l'importance des affaires économiques extérieures pour le pays. Les produits et services du commerce extérieur représentent plus d'un tiers (environ 40 %) de la création de valeur de la Suisse (PIB)⁵ (cf. figure « Chiffres clés de la Suisse », p. 15). Les services constituent un quart des exportations suisses, mais, si l'on prend en considération leur valeur ajoutée, cette part s'élève à environ 60 %⁶. Au cours des dernières décennies, cette dernière a considérablement augmenté, en raison de l'essor de la société de services numérisée.

Contribution du commerce extérieur suisse

À l'aune des stocks de capital, la Suisse compte à la fois parmi les dix principaux pays d'origine et les dix principaux pays bénéficiaires des investissements directs étrangers dans le monde⁷. Ces flux de capitaux permettent aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés, technologies et connaissances qui profitent ensuite à l'activité économique suisse. Les investissements directs étrangers stimulent la concurrence dans le pays et encouragent les entreprises locales à augmenter leur efficacité⁸.

Contribution des investissements directs étrangers

Les échanges commerciaux transfrontaliers favorisent la prospérité non seulement en Suisse, mais aussi à l'étranger. L'intégration progressive du commerce mondial au cours des dernières décennies a participé au net recul de la pauvreté. Le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté a diminué de 74 % depuis 1990⁹. En règle générale, les économies ouvertes ont une croissance économique supérieure aux économies tournées vers leur marché intérieur¹⁰. Les institutions politiques contribuent de manière décisive à atténuer le changement structurel et à piloter les effets de répartition.

Utilité mondiale de la libéralisation des échanges

Les conditions-cadre dont bénéficie l'économie suisse doivent continuellement être adaptées en fonction de l'évolution sociale, politique, technologique et économique. Certaines tendances actuelles et à venir sont porteuses de défis. Par exemple, l'économie mondiale est confrontée depuis plus d'une décennie à des taux d'intérêt bas, allant de pair avec un endettement global élevé. La présente stratégie cible spécifiquement les défis auxquels les affaires économiques extérieures sont confrontées.

Des conditions-cadre économiques en mutation

CHIFFRES CLÉS DE LA SUISSE

84 803 francs

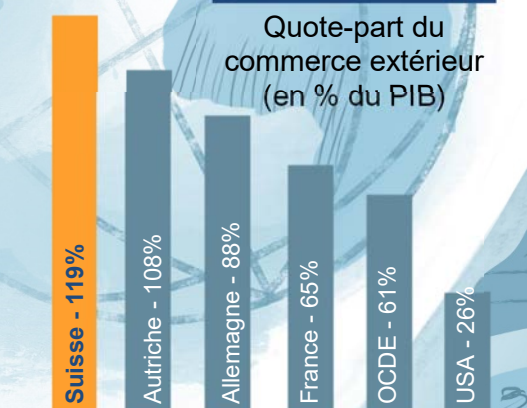
PIB par habitant

+ 1,6 %

Croissance annuelle du PIB de 2009 à 2019

119%

Quote-part du commerce extérieur (en % du PIB)



1 franc sur 3

...provient du commerce extérieur

40%

Importations grandes entreprises

58%

Exportations grandes entreprises

60%

Importations PME

42%

Exportations PME

7 personnes sur 10

...travaillent dans des entreprises actives dans le commerce international des marchandises



Objectifs de la stratégie de la politique économique extérieure

La politique économique extérieure assure le maintien et l'amélioration de la prospérité de la population suisse (art. 2, 54, 94 et 101 Cst.), conformément aux objectifs de développement durable (art. 73 et 104a Cst.). Elle met l'accent sur une croissance qualitative¹¹, c'est à dire sur l'augmentation de la productivité grâce au progrès technique, à l'allocation efficiente des ressources productives (travail, capital, matières premières) et à la spécialisation. La croissance ne se limite donc pas à une exploitation grandissante de ressources productives limitées.

Trois objectifs stratégiques sont essentiels pour que les relations économiques transfrontalières de la Suisse puissent contribuer à l'objectif supérieur qu'est la prospérité :

- 1) La Suisse s'attache à ce que les relations économiques transfrontalières s'appuient sur un cadre réglementaire multilatéral, fiable, bénéficiant d'une large adhésion et incluant les pays émergents et les pays en développement. Les droits et obligations internationaux qui en découlent garantissent aux entreprises suisses la sécurité juridique, la prévisibilité et la stabilité nécessaires à leurs activités dans le pays et à l'étranger. Ils rendent la place économique suisse attrayante pour les entreprises à forte valeur ajoutée, qui contribuent à l'emploi et à la prospérité.
- 2) La Suisse vise un accès juridiquement sûr et aussi étendu que possible aux marchés internationaux. Cet accès doit être non discriminatoire, afin que les entreprises suisses ne soient pas désavantagées par rapport à leurs principaux concurrents étrangers. En outre, les échanges doivent se faire dans les deux sens : les marchés étrangers sont importants pour les entreprises suisses, aussi bien pour la vente de produits d'exportation que pour l'acquisition de prestations intermédiaires ou de capital. Les entreprises suisses se frottent ainsi à la concurrence mondiale, ce qui contribue à stimuler l'innovation et à accroître la productivité. En définitive, les consommateurs bénéficient d'un accès à une plus grande diversité de produits, à des prix plus avantageux.
- 3) La Suisse s'engage en faveur de relations économiques transfrontalières contribuant au développement durable en Suisse et dans les pays étrangers. Elle s'attache à la création de conditions corrigeant les défaillances du marché et les externalités négatives de l'activité économique¹².

Une croissance économique qualitative

Un cadre réglementaire international

Un accès réciproque aux marchés internationaux

Des relations économiques en accord avec le principe de durabilité

L'État suisse fixe des conditions-cadre contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques. Puisque les entreprises concurrentielles dans le pays et à l'étranger sont le moteur du développement économique et qu'elles sont indispensables à des revenus élevés et des emplois attrayants, l'accent est mis sur le maintien et le renforcement de la concurrence. Les entreprises compétitives à haute valeur ajoutée contribuent dans une large mesure au financement des services publics et des institutions sociales. Ainsi, les relations économiques transfrontalières bénéficient à l'ensemble de l'économie et contribuent au maintien d'une qualité de vie élevée en Suisse.

Des entreprises concurrentielles assurent des revenus et des emplois

La prospérité du pays ne repose pas uniquement sur la politique économique extérieure : la formation, la recherche et l'innovation, la politique extérieure, la politique en matière de sécurité, les politiques sociale, environnementale et concernant les marchés financiers ainsi que la création de conditions-cadre avantageuses par la politique économique sont d'autres facteurs importants. Les stratégies qui les concernent ne font toutefois pas partie de la présente stratégie de la politique économique extérieure, pas plus que la politique monétaire de la Banque nationale suisse, qui est indépendante.

Des stratégies et politiques complémentaires

Contribution de la politique intérieure

Défendre les intérêts de la Suisse avec efficacité dans un contexte globalisé implique de participer activement à l'élaboration des conditions-cadre internationales, notamment aux négociations correspondantes. Du point de vue de la politique intérieure, les engagements internationaux de la politique économique extérieure sont parfois perçus comme une perte de souveraineté. Cependant, partager la souveraineté afin d'atteindre des objectifs supérieurs communs est également un principe fondamental de l'État fédéral suisse. La souveraineté, c'est aussi la liberté de choisir la manière la plus efficace d'affronter les difficultés. En outre, assumer les obligations du droit international qui en découlent pour garantir la prospérité est un acte souverain, dans la mesure où, dans les démocraties qui fonctionnent, le législateur le justifie. Les procédures d'approbation qui s'appliquent au droit international sont en général similaires à celles du droit national.

Souveraineté et politique économique extérieure

La politique économique extérieure et la politique intérieure s'influencent réciproquement. La défense des intérêts de politique intérieure peut avoir des conséquences sur les relations internationales, par exemple lorsqu'elle débouche sur de nouveaux obstacles au commerce ou que des prescriptions supplémentaires viennent assurer la sécurité des consommateurs. Inversement, les discussions dans le cadre d'institutions multilatérales ou internationales peuvent donner lieu à des modifications de la politique intérieure. Les accords internationaux sur la protection du climat ou les dispositions de droit international jugulant les subventions à l'agriculture qui provoquent une distorsion du commerce en sont des exemples. De plus en plus, l'évolution de la politique économique extérieure touche les réglementations internes (p. ex. les prescriptions techniques). La politique économique extérieure se trouve parfois tiraillée entre une ouverture économique favorable à la prospérité et des intérêts de politique intérieure divergents.

Interactions avec la politique intérieure

La politique agricole suisse cherche à poser des limites à l'ouverture du marché suisse répondant à la pression internationale. Les buts sont de garantir le développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire (art. 104a Cst.) et d'éviter une pression excessive sur la production agricole et sur les prix. Toutefois, l'économie suisse étant fortement tributaire des échanges internationaux, la protection douanière et le soutien financier (p. ex. les subventions) sont un défi croissant pour le développement des relations commerciales et du cadre réglementaire international.

Le défi de la politique agricole

De nombreuses réglementations nationales sont tributaires de la coopération internationale pour pouvoir déployer leurs effets et garantir la fluidité des échanges. C'est notamment le cas des réglementations techniques, des normes, de la reconnaissance des qualifications, des exigences posées à l'enregistrement de données et de la mobilité de la main-d'œuvre. Réduire les coûts commerciaux et les obstacles réglementaires au commerce peut nécessiter une révision de la législation nationale ou une coopération internationale, par exemple sous la forme d'un rapprochement des législations. La reconnaissance de réglementations équivalentes ou analogues, qui n'est utilisée que ponctuellement aujourd'hui, devrait gagner en importance à l'avenir.

Effets transfrontaliers des réglementations nationales

Le commerce et la mondialisation facilitent le progrès technique et accentuent le changement structurel¹³, ce qui peut induire pendant plusieurs années des coûts d'adaptation parfois élevés pour certains secteurs, entreprises ou salariés. C'est la politique intérieure qui dispose de la plus grande liberté d'action pour renforcer la capacité d'adaptation des personnes concernées, non seulement par la politique économique, mais aussi par la politique sociale, en matière de formation ou relative au marché du travail. Les conditions-cadre étant très bonnes en Suisse, le changement structurel n'entraîne pas de bouleversements économiques ou sociaux comparables à ceux observés dans d'autres pays de l'OCDE¹⁴.

Changement structurel accentué par le commerce

La capacité d'adaptation et l'acceptation du changement structurel grâce à l'atténuation des coûts d'adaptation demeurent des conditions importantes du succès d'une économie ouverte. En Suisse, de nombreux domaines et politiques ont un rôle à jouer dans l'atténuation des effets négatifs du changement structurel.

Atténuation des effets du changement structurel en Suisse

- Il est important que le système éducatif soit de haute qualité, concurrentiel au niveau international et adapté aux besoins actuels et futurs du marché du travail.
- Un marché du travail flexible donne aux entreprises la possibilité de s'adapter au changement structurel et les encourage à investir pour créer ou maintenir des emplois.
- Pour cela, un partenariat social qui fonctionne bien, un revenu compensatoire convenable pour les chômeurs et des mesures de soutien en vue de leur réinsertion rapide dans le marché du travail sont cruciaux.
- La protection des salariés par la surveillance du marché du travail et les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes avec l'UE jouent un rôle complémentaire pour éviter que la migration n'entraîne une pression disproportionnée sur les salaires.
- La Nouvelle politique régionale (NPR) et la péréquation financière nationale contribuent elles aussi à l'atténuation du changement structurel en équilibrant les écarts entre les différentes régions du pays.
- Enfin, la politique en matière de fiscalité et de transferts sociaux garantit que la répartition des revenus soit socialement acceptable.

Défis de la politique économique extérieure

Le contexte international pose le cadre de la politique économique extérieure suisse. Le présent chapitre expose les tendances déterminantes pour le positionnement de la Suisse et l'orientation de sa stratégie : redéfinition de l'ordre mondial, protectionnisme, critique de la mondialisation, durabilité et tournant numérique.

Redéfinition de l'ordre mondial

Certains grands pays émergents et certaines structures comme le G20 ont gagné en importance sur la scène internationale, contribuant à des glissements géopolitiques qui mettent en cause l'ordre mondial connu. Alors que, d'une part, le commerce continue d'ouvrir des marchés éloignés¹⁵, d'autre part, les chaînes de valeur internationales se régionalisent. De plus en plus de pôles économiques régionaux se forment en Europe, en Asie et en Amérique (cf. figure « Flux commerciaux et pôles économiques », p. 21).

Glissements
géopolitiques

Le monde occidental est confronté à une concurrence croissante entre différents systèmes dont les ordres économiques divergent : les économies occidentales se dirigent de plus en plus vers une économie de marché libérale, ouverte et sociale, en accord avec les valeurs occidentales, mais on constate par ailleurs une recrudescence des systèmes économiques marqués par un fort interventionnisme étatique, mâtiné parfois de tendances autoritaires.

Concurrence croissante
entre les systèmes

Les principaux acteurs économiques, à savoir la Chine, l'Union européenne et les États-Unis, représentent des systèmes politiques, économiques et de valeurs différents. Ils influent sur les débats internationaux en fonction de leurs convictions et aspirent à voir leur approche réglementaire appliquée au niveau mondial. Les autres pays doivent se positionner en fonction de cette rivalité stratégique pour l'influence géopolitique, économique et technologique. Dans de nombreux domaines, on observe ainsi la constitution de blocs régionaux. La Suisse va elle aussi devoir mettre en balance ses intérêts économiques et ses principes en matière de sécurité et de politique étrangère afin de prendre position.

Constitution de blocs
régionaux

Depuis quelque temps, la voie multilatérale est confrontée à des défis, ce que montrent notamment les développements au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il n'a pas été possible d'approfondir l'ensemble des accords lors du Cycle de Doha. Malgré le renforcement de leurs économies, les pays émergents en plein essor, emmenés notamment par la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud, bénéficient toujours de règles spécifiques aux pays en développement et refusent l'instauration d'une réglementation uniforme. La perte temporaire d'intérêt des États-Unis a cependant poussé de nombreux pays à s'engager en faveur de l'élargissement des règles de l'OMC. Cependant, les discussions vont rester difficiles, compte tenu des intérêts divergents liés aux priorités thématiques dans le domaine de l'agriculture et aux subventions étatiques. C'est donc avant tout dans un cadre plurilatéral, avec une partie seulement des membres de l'OMC, que l'on peut espérer des progrès substantiels.

Défis du multilatéralisme

Depuis le changement de gouvernement en 2021, les États-Unis semblent vouloir reprendre leur rôle de leader au sein des organisations internationales et du système commercial multilatéral. Toutefois, les inégalités sociales et la critique de la mondialisation dans le pays, notamment, restent des défis de taille, et la politique commerciale est présentée comme un instrument de renforcement de la classe moyenne. Les exigences environnementales et la collaboration transatlantique avec l'UE sont certes à nouveau à l'agenda, mais, à moyen terme, cela ne change rien aux priorités que sont le rapatriement ciblé de certains maillons de la chaîne de production (« reshoring ») et la confrontation avec la Chine. L'imbrication toujours plus étroite de la politique économique extérieure et de la politique de sécurité devrait également se poursuivre.

Évolution de la situation aux États-Unis

La Chine cherche à asseoir sa prépondérance régionale et globale grâce au progrès technique et à des projets politiques telles les nouvelles routes de la soie (initiative « Belt and Road »). L'objectif de son quatorzième plan quinquennal (2021-2025), intégré aux stratégies « Made in China 2025 » et « China 2030 », est de renforcer le marché intérieur et l'innovation indigène dans le domaine de la haute technologie, afin de gagner en indépendance par rapport aux marchés étrangers. Dans le même temps, la Chine ouvre progressivement ses marchés et s'engage pour cela dans le cadre multilatéral, tout en adoptant le mouvement inverse dans certains secteurs stratégiques. Elle a en outre annoncé son intention d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2060.

Évolution de la situation en Chine

Au cours des prochaines années, l'UE souhaite poursuivre de manière ciblée l'intégration de son marché intérieur, notamment dans le cadre de la stratégie numérique, de la stratégie industrielle et du plan d'action pour promouvoir l'union des marchés de capitaux européens. Elle s'est donné pour but d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, grâce au « pacte vert pour l'Europe », qui comprend un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières. Elle vise également une économie plus économe en ressources et plus compétitive. D'une manière générale, elle travaille à renforcer son leadership afin d'établir son approche réglementaire comme norme internationale. Le règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable en dehors de l'UE, notamment concernant les données des ressortissants européens, en est un exemple.

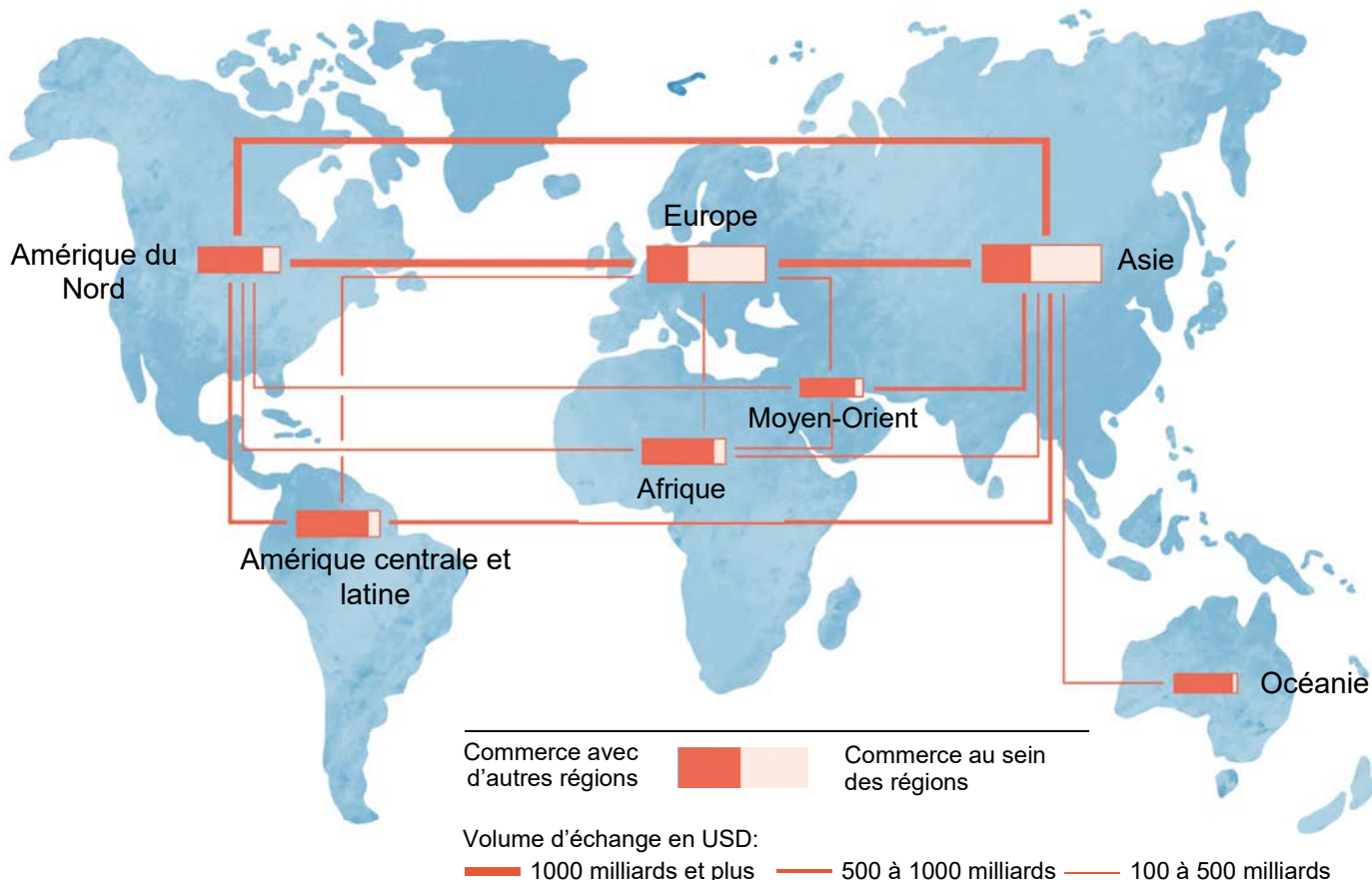
Évolution de la situation en UE et Brexit

Des tendances protectionnistes et des mesures de politique industrielle, comme le contrôle des investissements ou le rapatriement de chaînes de valeur dans le contexte de l'autonomie stratégique ouverte, rivalisent toutefois avec l'intégration croissante à l'économie intérieure. La nouvelle stratégie commerciale de l'UE reflète l'intention de cette dernière de défendre davantage ses intérêts économiques. En outre, le Brexit fait du Royaume-Uni un nouveau partenaire économique important hors de l'UE, mais géographiquement proche.

Ces dernières années, l'UE, le Japon, les États-Unis et en partie la Chine ont conclu de nombreux accords de libre-échange modernes avec des États tiers. De nouveaux accords régionaux (p. ex. ZLEC, PTPG, RCEP) significatifs sur le plan géopolitique ont également été signés. Les nouveaux accords dans l'espace asiatique, notamment, illustrent le déplacement des pôles économiques mondiaux et la régionalisation des chaînes de valeur.

Nouveaux accords et pôles économiques régionaux

FLUX COMMERCIAUX ET PÔLES ÉCONOMIQUES



Sources : Voir table des figures à la page 52. Commerce des marchandises. Données de 2019.

Tendances protectionnistes et critique de la mondialisation

Les tendances protectionnistes se sont accrues ces dernières années¹⁶. De plus en plus souvent, le commerce international est abordé avec une perspective mercantiliste, dans laquelle chaque État cherche à augmenter autant que possible la part de ses exportations par rapport à ses importations et où les relations commerciales sont un jeu à somme nulle. La rivalité entre les États-Unis et la Chine accentue cette tendance. Il en résulte une recrudescence des obstacles au commerce, utilisés comme levier politique. Cette tendance n'est pas sans effet sur l'économie suisse, qui est tributaire des échanges internationaux.

Tendances protectionnistes à la hausse

L'intégration progressive du commerce mondial au cours des dernières décennies a participé au net recul de la pauvreté¹⁷. Le revenu mondial est réparti de manière plus équitable entre les différents pays et une nouvelle classe moyenne mondiale s'est développée. Toutefois, l'inégalité dans la répartition des revenus au sein des différents États (après les transferts étatiques) a augmenté dans de nombreux pays¹⁸. Différents facteurs y ont contribué. Certains considèrent que le commerce international favorise les grandes entreprises et les couches privilégiées de la population et ne bénéficie que peu aux populations les plus pauvres, à la classe moyenne ou aux PME. Cependant, ce point de vue met en avant les effets de répartition régionaux ou sectoriels, au détriment des effets sur l'ensemble de

Recul de la pauvreté, augmentation de l'inégalité dans la répartition des revenus au sein des États

l'économie. En Suisse, l'inégalité dans la répartition des revenus a légèrement reculé au cours des dix dernières années et se situe actuellement en dessous de la moyenne de l'OCDE¹⁹.

L'opinion au sujet de la mondialisation est affectée par le changement structurel, l'accroissement des inégalités dans de nombreux pays, les tensions politiques qui en résultent, ainsi que les menaces mondiales comme les risques sanitaires, le changement climatique et la perte de biodiversité. La critique de la mondialisation va de l'exigence de normes sociales et environnementales plus strictes au refus pur et simple des échanges et de la coopération économique multilatérale. La crise financière et économique a renforcé cette tendance amorcée dans les années 1990. La mondialisation et les règles commerciales actuelles sont pointées du doigt comme étant la cause d'une détérioration croissante des normes environnementales, sociales et de travail. Il convient de relever à cet égard que la prospérité économique et la politique environnementale et sociale ne vont pas l'une sans l'autre.

Scepticisme accru face à la mondialisation

La pandémie de COVID-19 a entraîné des chutes historiques de la performance économique mondiale et accentué les difficultés régionales, sociales et économiques dans certains pays. Les mesures économiques de compensation ont provoqué une nette augmentation de la dette de nombreux pays. La pandémie a également mis en évidence le maillage des chaînes de valeur globales et renforcé les tendances au protectionnisme. La production et les services de transport et de logistique ont subi des interruptions. La phase de reprise en étant à son début, les ruptures de stock et les augmentations se font à nouveau sentir, notamment concernant les biens intermédiaires. Elles sont imputables à un manque de capacités, dû à un effet de rattrapage, à des problèmes structurels (p. ex. dans le cas des microprocesseurs) ou à une augmentation des prix du transport. En Suisse également, cela suscite un débat au sujet de la sécurité de l'approvisionnement.

Chaînes d'approvisionnement mondiales mises à mal par la pandémie

La grande diversité géographique des relations économiques de la Suisse a permis au pays d'éviter en grande partie les difficultés d'approvisionnement pendant la crise de coronavirus. Ainsi, les ruptures de stocks chez les fournisseurs européens ont atteint leur maximum seulement une fois la situation normalisée dans l'espace asiatique. Même si dans l'intervalle la situation en matière d'approvisionnement s'est tendue pour le matériel de protection médical et les produits pharmaceutiques, les chaînes de valeur et les chaînes logistiques ont montré un niveau assez élevé de résilience. Le bon réseau diplomatique de la Suisse, ses relations commerciales solides et l'appareil de promotion des exportations de la Confédération ont contribué à détendre la situation.

La Suisse évite les pénuries de longue durée pendant la pandémie de COVID-19

Même si les obstacles au commerce sont en hausse au niveau mondial, des facilitations des échanges ont été accordées pendant la pandémie pour les biens médicaux et le commerce numérique²⁰. Dans de nombreux cas, le débat au sujet de la sécurité de l'approvisionnement a toutefois suscité la mise en place de programmes de politique industrielle. Par politique industrielle, on entend la favorisation ciblée de certaines entreprises, secteurs ou domaines technologiques par l'État. Il faut s'attendre à ce que l'expérience de la crise du coronavirus exacerbe ces tendances.

Essor des mesures de protection industrielle

Une politique économique extérieure mise à l'épreuve

Conformément à la Constitution, la politique économique extérieure défend les intérêts de l'économie suisse. Le nombre des domaines concernés va croissant : la volonté de contribuer à un développement durable et la triple crise du changement climatique, de la perte de la biodiversité et de la pollution de l'environnement en sont l'illustration. L'évolution technologique et l'importance croissante des flux de données transfrontaliers posent elles aussi de nouveaux défis. La politique économique extérieure touche donc des thèmes de plus en plus variés.

Diversification des thèmes

L'Agenda 2030 pour le développement durable et les accords multilatéraux comme l'Accord de Paris sur le climat témoignent de l'importance d'un développement économique durable. En effet, les 17 objectifs de développement durable, qui intègrent les dimensions économique, sociale et écologique, sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les éléments qui touchent au commerce englobent non seulement la prise en considération des conséquences de l'activité économique sur les ressources naturelles (climat, air, eaux, biodiversité), mais encore le respect des normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment les conditions de travail sur place. En outre, la Suisse s'est engagée à atteindre la neutralité climatique (zéro émission nette de gaz à effet de serre) et a axé sa Stratégie climatique à long terme sur cet objectif²¹.

Cap sur un développement économique durable

La Suisse ayant une économie ouverte et pauvre en matières premières, son impact écologique global et ses émissions de gaz à effet de serre sont nettement plus élevés à l'étranger que directement dans le pays. En effet, si l'on considère la consommation finale, environ les trois quarts de la charge écologique totale sont générés à l'étranger²². La production et la consommation suisse ne peuvent se passer de l'importation de biens à fort impact écologique (p. ex. des matières premières). En revanche, la spécialisation technique, l'importance du secteur tertiaire et le mix énergétique suisse contribuent à la relative propreté des exportations. Le fait que les émissions liées à la consommation finale soient plutôt élevées ne signifie pas que le commerce extérieur soit nocif en tant que tel. La littérature scientifique ne fournit d'ailleurs pas de preuve formelle confirmant l'hypothèse dite du « pollution haven » pour les pollueurs, d'après laquelle le commerce international provoque le transfert de l'impact écologique dans des pays en développement aux normes réglementaires moins strictes²³. On constate en revanche que les dispositions relatives au développement durable inscrites dans les accords de libre-échange peuvent contrer efficacement cette tendance²⁴.

Commerce et empreinte environnementale

L'avènement du numérique a profondément marqué l'économie et la société, amenant à la politique économique extérieure autant d'occasions favorables que de défis. D'après l'OMC, les coûts commerciaux ont diminué de 15 % entre 1996 et 2014. Ce recul s'explique par la baisse des frais de transport et le développement de nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui amoindrissent l'impact des distances géographiques sur les coûts et facilitent l'accès à des marchés lointains. L'OMC estime que cette baisse des coûts de transaction devrait se poursuivre et conduire à une croissance du commerce mondial pouvant aller jusqu'à 2 % par année jusqu'en 2030²⁵.

Coûts commerciaux réduits par l'avènement du numérique

L'évolution technologique porte également un certain potentiel de disruption : nouveaux modèles de travail, plateformes, processus de production, possibilités d'expansion et tendances à la concentration. Elle modifie aussi bien la structure des flux commerciaux que la nature des relations économiques transfrontalières. En outre, elle ouvre de nouvelles possibilités à la fourniture de services (p. ex. maintenance d'installations à distance) et permet la création de nouveaux services (p. ex. publicité personnalisée en ligne, informatique en nuage). De nombreux modèles d'entreprise, y compris dans l'industrie, comprennent des services, notamment de maintenance. Les valeurs immatérielles, comme les logiciels, les licences ou les brevets, gagnent en importance. Il faut s'attendre à ce que le commerce des services poursuive son essor et à ce que la pandémie de coronavirus renforce encore l'utilisation des possibilités offertes par le numérique²⁶.

Changements induits par l'évolution technologique

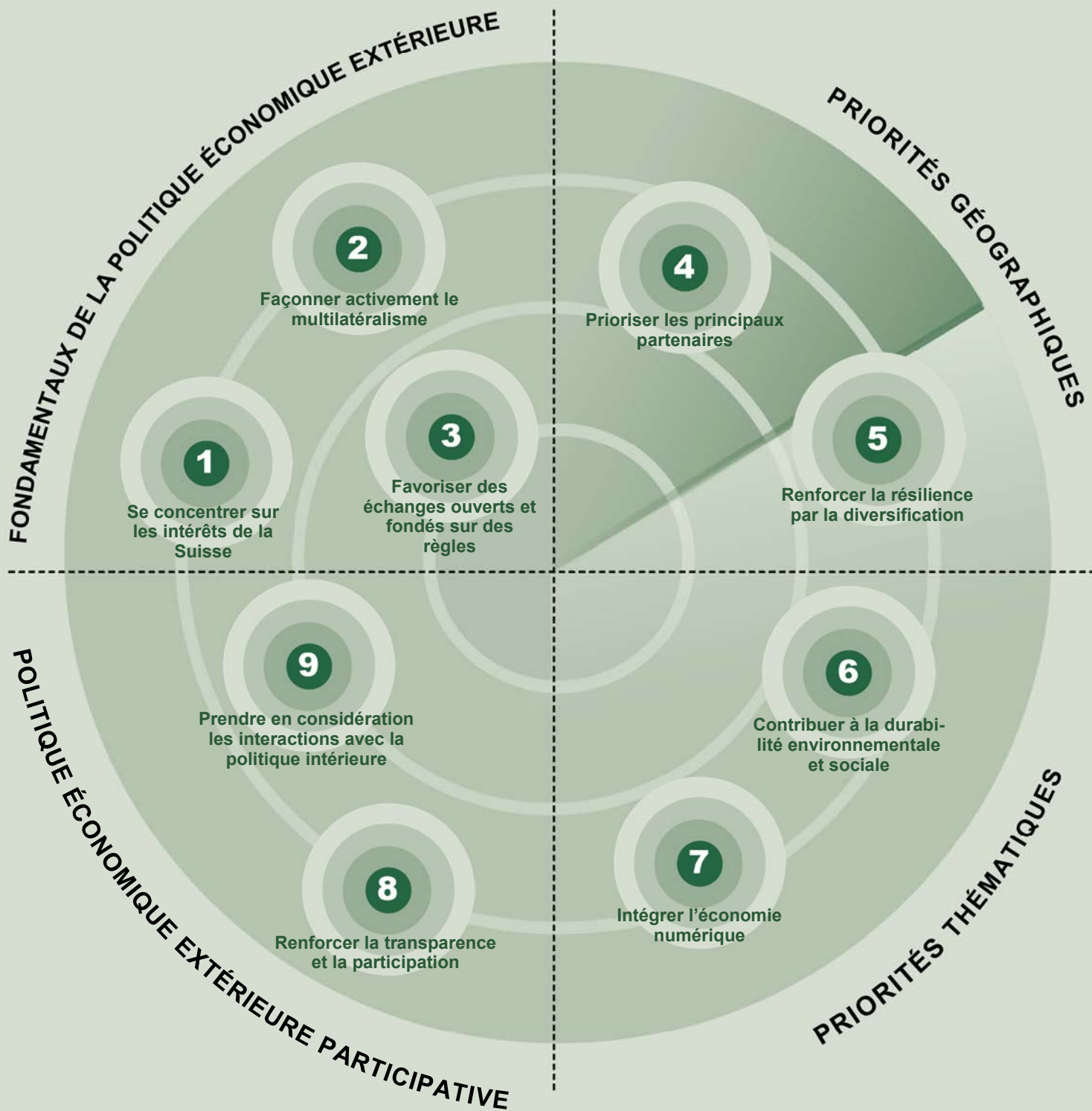
La mise en place d'un cadre réglementaire adéquat à l'économie numérique est essentielle pour l'attrait de la place économique suisse et la fluidité des relations économiques transfrontalières. Il s'agit notamment de garantir la protection de la propriété intellectuelle, la protection des données et la cybersécurité. La Suisse doit composer avec des approches réglementaires différentes, principalement celles des États-Unis, de l'UE et de la Chine. La question de la manière de gérer les différences réglementaires entre des partenaires commerciaux importants se pose de façon de plus en plus aiguë.

Différentes approches réglementaires dans le domaine du numérique

Les principaux acteurs, à savoir la Chine, l'UE et les États-Unis, cherchent à faire adopter leur approche réglementaire au niveau international. Le Règlement général de l'UE sur la protection des données et le Cloud Act américain, qui règle l'accès des autorités américaines aux données des entreprises américaines, en sont des exemples. Les acteurs visent l'application extraterritoriale des règles, dans laquelle l'origine des données concernées et le siège des entreprises traitant les données sont pris en considération. L'intégration des chaînes de valeur implique certaines limites dans la définition des conditions-cadre pour l'économie numérique en Suisse.

Limites liées à l'application extraterritoriale

CHAMPS D'ACTION STRATÉGIQUES



Les fondamentaux de la politique économique extérieure

Une politique économique extérieure ciblée permet de promouvoir les intérêts de la Suisse. Il convient d'encourager le multilatéralisme en tant que voie royale des économies ouvertes de taille moyenne, et un libre-échange ouvert et fondé sur des règles.



Se concentrer sur les intérêts de la Suisse

La Suisse définit les intérêts poursuivis par la politique économique extérieure en impliquant en amont les milieux intéressés et en procédant à des analyses empiriques. Elle recourt notamment à des instruments multilatéraux, plurilatéraux et bilatéraux, et conclut des alliances thématiques.

La Suisse détermine ses intérêts de politique économique extérieure pour les négociations internationales à mener en suivant un processus précis et systématique. Elle sollicite en amont les milieux intéressés et les services fédéraux. Ainsi, la politique économique extérieure veille à la sauvegarde des intérêts de l'économie suisse à l'étranger (art. 101 Cst.). Des données empiriques sont utilisées pour formuler et matérialiser ces intérêts.

Définition ciblée des intérêts

La Suisse défend ses intérêts à travers un large éventail d'instruments de droit économique international, parmi lesquels, en particulier, les accords multilatéraux et les accords de libre-échange, les accords de promotion et de protection réciproque des investissements, les conventions relatives à la double imposition et les accords plurilatéraux sur base NPF (conclus avec d'autres membres de l'OMC). Les échanges bilatéraux avec ses partenaires économiques sont soutenus à travers les instruments de diplomatie économique.

Une vaste gamme d'instruments de politique économique extérieure

La diplomatie commerciale de la Suisse s'appuie sur les différents instruments à disposition pour développer et approfondir les relations économiques et commerciales bilatérales. Citons à ce titre le soutien des entreprises, au niveau local, via les ambassades ou les Swiss Business Hubs, que ce soit dans le cadre de la protection consulaire ou en fournissant des informations, des conseils et des contacts, et l'organisation de visites officielles et de missions économiques. Les consultations en matière de politique économique ou les commissions économiques mixtes constituent également d'importants canaux d'échange avec les partenaires économiques et commerciaux d'importance stratégique.

Instruments de la diplomatie économique et commerciale

La Suisse cherche à conclure des alliances thématiques avec des pays qui partagent les mêmes positions (« like-minded countries »). C'est ainsi qu'elle négocie la plupart de ses accords économiques dans le cadre de

Alliances thématiques

l'AELE, conjointement avec l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Elle a en outre appelé, avec 46 membres de l'OMC, à préserver le système commercial mondial basé sur les règles de l'OMC (les « Amis du système »).

Un autre exemple est la participation à l'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS), avec le Costa Rica, Fidji, l'Islande, la Norvège et la Nouvelle-Zélande, qui prévoit que des règles commerciales complètent d'autres mesures climatiques et environnementales pour créer un contexte favorable à une politique climatique efficace. La « Small Advanced Economies Initiative » (SAEI), qui regroupe sept petites économies avancées et ouvertes (à savoir la Suisse, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, Israël, la Nouvelle-Zélande et Singapour), fait office de plateforme informelle.

Évaluer les conséquences des relations économiques transfrontalières constitue une gageure compte tenu de la complexité des interactions et des difficultés méthodologiques. La Suisse entend effectuer des évaluations scientifiques ciblées en amont des accords économiques importants (analyses ex ante) et dont il faut tenir compte dans le cadre des négociations. Il s'agit de cerner quantitativement et qualitativement leurs principales conséquences économiques, écologiques et sociales. L'accent est mis sur les échanges potentiels de biens, de services, de main-d'œuvre, de capital (investissements) et de données. Dans certains cas, des analyses ex post peuvent être réalisées après la période de mise en œuvre prévue par l'accord lorsque l'on dispose de données suffisantes. Les échanges avec les milieux scientifiques sur des points précis de la politique commerciale seront intensifiés dans le cadre de ces analyses.

Analyses ex ante et ex post des instruments

Dans la mesure du possible, la mise en œuvre des accords économiques doit être efficace, ouverte et peu bureaucratique. Dans cet esprit, la Suisse s'attache non seulement à conclure de nouveaux accords, mais aussi à étendre ou moderniser les accords existants. Il y a lieu d'analyser régulièrement s'il est possible d'éliminer des obstacles au commerce et de simplifier l'utilisation des accords. En cas de litige, la Suisse examine le recours à des moyens juridiques et autres moyens de règlement des différends, pour autant que l'accord concerné le prévoie.

Mise en œuvre efficace des accords économiques

Les grands pays, en particulier, ont de plus en plus recours à des mesures compensatoires pour sanctionner les violations d'accords de droit international public par d'autres pays. Elles prévoient par exemple la perception de droits de douane pour compenser des subventions ou des exportations de marchandises effectuées en dessous du prix domestique (« dumping »). Il n'est pas rare que ces mesures de sauvegarde aient des motivations protectionnistes. Il n'est pas dans l'intérêt de la Suisse, en tant qu'économie fortement tributaire des échanges internationaux, de pratiquer des mesures de sauvegarde commerciales. Celles-ci entraîneraient, de manière générale, une hausse des prix des produits concernés et pénaliseraient les importateurs et les consommateurs. De surcroît, introduire de telles mesures tout en se conformant au droit imposerait de fastidieuses analyses préliminaires. Enfin, des mesures de rétorsion des partenaires commerciaux ne seraient pas exclues, ce qui ne résout rien. Pour toutes ces raisons, la Suisse n'a pas recouru à de tels instruments dans le cadre de ses accords économiques et elle n'entend pas y recourir à l'avenir.

Rejet des mesures de sauvegarde commerciale

Lorsqu'elle définit les contours de ses relations économiques, la Suisse tient compte de leur impact environnemental et social. Il faut procéder à une délicate pesée des intérêts entre la facilitation des échanges et le respect de normes de durabilité efficaces (cf. champ d'action 6). D'une part, l'activité économique internationale contribue positivement au développement économique à moyen et long terme. Elle peut favoriser, par des mesures d'accompagnement adéquates, le transfert de nouvelles technologies et de nouvelles connaissances. D'autre part, dans les pays en développement, en particulier, il n'est pas toujours possible en raison de faiblesses institutionnelles de concrétiser efficacement, à moyen et long terme, les aspirations à une durabilité plus globale. La corruption et l'application lacunaire du droit, par exemple, sont autant de défis à relever. La coopération économique de la Suisse peut contribuer, par le biais du soutien technique, à renforcer les capacités institutionnelles et à promouvoir une politique économique efficace et fiable. La Suisse renforce ainsi la résilience des pays en développement et des pays émergents pour qu'ils puissent mieux saisir les opportunités qu'offre l'intégration mondiale.

Contribution au développement durable

2

Façonner activement le multilatéralisme

La Suisse recherche des solutions multilatérales à des problèmes globaux et promeut activement les règles et les normes internationales de même que leur application.

La Suisse n'appartenant à aucun bloc économique régional, elle est tributaire de la coopération internationale et de la sécurité juridique qui en découle. Pour relever les défis globaux, il faut rechercher des solutions à l'échelle internationale. L'approche multilatérale est ici une priorité. La Suisse peut jouer un rôle actif, car elle est représentée au sein de nombreuses organisations et alliances internationales, telles que l'OMC, les institutions de Bretton Woods, l'OIT, l'OCDE et l'ONU. En outre, elle promeut la représentation du pays au sein d'organes importants, tel le G20, et participe à des accords multilatéraux. Elle appelle les organisations internationales à collaborer étroitement. Elle est consciente, parallèlement, des défis posés par l'avancée des négociations dans le cadre multilatéral et, en particulier, au sein de l'OMC.

Priorité aux solutions multilatérales

Le cadre réglementaire multilatéral régissant le commerce mondial offre la sécurité juridique requise pour l'activité économique internationale et constitue le fondement indispensable de notre prospérité. La Suisse s'attache à renforcer l'OMC et son cadre réglementaire, tant multilatéral que plurilatéral (GATT, AGCS, ADPIC, AMP, ATI, notamment). Elle s'engage avec des membres partageant les mêmes valeurs sur les questions liées à la réforme de l'OMC, p. ex. en sa qualité de membre du « groupe d'Ottawa»²⁷. Elle participe en outre à différentes discussions et différents comités traitant des questions commerciales, et s'engage en faveur d'un mécanisme de règlement des différends de l'OMC qui fonctionne. C'est ainsi qu'avec d'autres membres elle a adopté un accord plurilatéral pour trouver

L'OMC et son important cadre réglementaire

une solution transitoire au blocage que connaît l'organe d'appel chargé du règlement des différends de l'OMC.

La Suisse fait valoir ses intérêts offensifs et défensifs dans le cadre des organisations et alliances internationales en jouant un rôle actif dans l'élaboration des règles internationales. Pour ne pas reprendre passivement des solutions déjà négociées en tant que « rule taker », elle donne des impulsions et participe aux travaux et processus réglementaires. Elle entend exercer son influence en contribuant à façonner les règles en tant que « rule shaper ».

La Suisse, acteur proactif...

La Suisse promeut les règles et les normes internationales qui servent ses intérêts généraux. Elle soutient les règles internationales transparentes et non discriminatoires qui stimulent la concurrence et poursuivent les objectifs du développement durable.

... de la promotion des règles et normes internationales ...

L'encouragement des règles et des normes internationales passe également par l'élaboration du droit souple. Il s'agit d'instruments non contraignants qui prescrivent un mode de conduite. Dans les cas où des solutions de type « hard law » sont difficiles à mettre en œuvre, le droit souple (« soft law ») permet de développer l'ordre international de manière consensuelle et de réagir rapidement aux nouveaux défis globaux. Il peut également garantir certaines marges de manœuvre. Mais il pose aussi un certain nombre de questions quant à la légitimité démocratique voire la participation équitable des États au façonnage des règles de manière équitable. Le Conseil fédéral s'est engagé en 2019 à mieux informer le législatif, suffisamment en amont, sur les travaux correspondants²⁸.

... et de l'élaboration du droit souple

La Suisse promeut l'utilisation de ses instruments de politique commerciale et l'application systématique du cadre réglementaire multilatéral. Cela comprend, en particulier, le fait de faire valoir ses droits dans le cadre de la procédure de règlement des différends, que ce soit au niveau bilatéral ou multilatéral. La Suisse accroît ses compétences en la matière et engage les ressources nécessaires.

Pour une meilleure application du droit international


La Suisse met en œuvre toutes les mesures de coercition prises par le Conseil de sécurité de l'ONU et décide au cas par cas, après une pesée des intérêts, si elle se rallie ou non aux sanctions décrétées par ses principaux partenaires commerciaux (concrètement : l'UE). Elle veille ce faisant à préserver autant que faire se peut sa marge de manœuvre au niveau international. Ayant à cœur d'éviter les conséquences négatives des sanctions sur le plan humanitaire, elle s'engage pour élaborer des sanctions ciblées, dites intelligentes (« smart sanctions »).

Politique des sanctions

Dans le cadre de la Stratégie de coopération internationale du Conseil fédéral, la Suisse s'engage pour l'intégration efficace des pays en développement et des pays émergents dans une économie mondiale axée sur l'économie de marché et dans le cadre réglementaire international²⁹. En tant qu'actionnaire et membre du conseil d'administration de banques de développement multilatérales, la Suisse exerce son influence sur la gouvernance de l'institution concernée. Elle encourage l'intégration des pays partenaires dans les chaînes de valeur mondiales, l'amélioration de l'état de droit et des services publics, la stimulation de la compétitivité comme de la résilience économique, et le soutien financier des PME locales au moyen du Swiss Investment Fund for Emerging Markets (SIFEM). Elle

Intégration des pays en développement et des pays émergents

contribue ainsi au développement du marché et à la création d'emplois au niveau local dans le respect des normes internationales.



Favoriser des échanges ouverts et fondés sur des règles

La Suisse s'engage en faveur d'un commerce ouvert, sans obstacle et fondé sur des règles. L'objectif est d'obtenir des résultats de négociation équilibrés entre défense des intérêts et concessions.

La Suisse s'engage pour que les échanges transfrontaliers de biens, de services, d'investissements et de données soient, dans la mesure du possible, ouverts, simples et sans obstacle, mais dans un cadre réglementé garantissant la sécurité juridique. Dans ses partenariats économiques, elle s'attache à obtenir un accès au marché le plus étendu possible et au moins équivalent à celui accordé aux pays importants. Lorsqu'elle conclut des accords, elle veille à négocier des dispositions d'accès au marché qui vont au-delà des règles de l'OMC. Il y a lieu, toutefois, de ne pas modifier les dispositions de mise sur le marché suisse d'une manière qui entrerait en conflit avec les bases légales en vigueur en Suisse.

Un libre-échange fondé sur des règles...

Le nombre de thèmes traités dans un accord pouvant être très important, il convient d'examiner au cas par cas avec les partenaires économiques le potentiel respectif et la conciliation des intérêts réciproques. Le but est d'obtenir des résultats de négociation équilibrés, en termes de réciprocité, entre intérêts mutuels et concessions. Il est envisageable de combiner plusieurs domaines de négociation apparentés (p. ex. des accords de protection des investissements avec des accords de libre-échange classiques) comme de conclure des accords sectoriels distincts (p. ex. focalisation sur le commerce numérique ou les services).

... et des résultats de négociation équilibrés...

Dans le cadre des accords économiques, la Suisse ambitionne une réduction réciproque la plus poussée possible des droits de douane frappant les importations de biens industriels, et une amélioration de l'accès au marché pour les produits agricoles qui soit compatible avec sa politique agricole. La Suisse fait surtout le commerce de produits hautement transformés et occupe la troisième place, en comparaison internationale, pour ce qui est de la complexité des biens échangés³⁰.

... pour le commerce des biens et les droits de douane...

Les règles d'origine³¹ et les mesures de facilitation des échanges sont d'autres thèmes traités. Il importe en outre de réglementer les obstacles techniques au commerce et la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité. Ces obstacles jouent un rôle de plus en plus important³², notamment pour les pays développés qui ont des droits de douane plutôt faibles. Certains sont le fruit d'exigences techniques répondant à un intérêt public prépondérant, tel le renforcement de la durabilité dans le domaine social ou environnemental. La Suisse s'engage en faveur

... concernant les obstacles non tarifaires dans le commerce des marchandises

de prescriptions techniques proportionnées et coordonnées à l'échelle internationale qui ne constituent ni une discrimination arbitraire ni une restriction déguisée aux échanges.

La Suisse s'engage pour la non-prolifération des armes de destruction massive et le commerce responsable de biens d'équipement militaires conventionnels et de biens à double usage (« dual use »), et ce dans le cadre d'accords internationaux (p. ex. TCA, CAB, CAC, TNP) et de régimes internationaux de contrôle à l'exportation (GA, MTCR, GFN, WA). La Suisse participe activement à l'élaboration des directives et listes de biens correspondantes.

Politique de contrôle à l'exportation régissant le commerce des biens

Dans 3 secteurs des services sur 21, la Suisse se montre plus ouverte que la moyenne de l'OCDE (hors accords bilatéraux)³³. Dans le cadre des accords bilatéraux qu'elle conclut, elle s'attache à améliorer l'accès au marché étranger pour les prestataires de services suisses et à éviter des discriminations d'accès par rapport aux prestataires d'autres pays. Il importe en outre de garantir l'accès à la main-d'œuvre qualifiée et aux spécialistes issus notamment d'États qui ne sont pas membres de l'UE ou de l'AELE. Face à la pénurie attendue de main-d'œuvre, cet enjeu va gagner en acuité dans certains secteurs. Il s'agira de rester cohérent avec la politique migratoire de la Suisse³⁴.

... pour le commerce des services et sa réglementation

Dans le domaine des investissements directs transfrontaliers, la Suisse s'attache notamment à obtenir un accès au marché pour les investissements suisses à l'étranger qui soit au moins équivalent à celui accordé aux pays importants. La conclusion d'accords de protection des investissements offre à ces derniers une garantie en vertu du droit international. Le réseau de quelque 110 accords bilatéraux de protection des investissements contribue également à l'attrait de la place économique suisse.

... pour les investissements directs transfrontaliers et leur protection...

Ces dernières années, de nombreux pays ont introduit une obligation d'annoncer ou d'obtenir une approbation pour les projets d'investissement transfrontaliers au titre du contrôle des investissements. Ces restrictions, qui s'appliquent essentiellement dans des secteurs jugés sensibles, servent avant tout à assurer la sécurité nationale. La Suisse examine également l'opportunité d'introduire un contrôle des investissements, étant entendu qu'il importe de préserver l'ouverture de la Suisse aux investissements étrangers et son attractivité en tant que place d'investissement.

... et les obligations d'annoncer ou d'obtenir une approbation concernant les projets d'investissement transfrontaliers

La Suisse s'engage en faveur de normes et de règles mondiales conformes aux objectifs du développement durable (cf. champ d'action 6).

... pour des normes et des règles de durabilité

La Suisse œuvre à la libre circulation des données à l'échelle mondiale et plaide pour des règles et des normes uniformes. L'importance croissante des données et des processus d'affaires numériques concerne plusieurs domaines de réglementation (cf. champ d'action 7).

... pour le commerce numérique

En tant qu'économie innovante enregistrant un nombre de demandes de brevets par habitant supérieur à la moyenne, la Suisse a un intérêt particulier à la protection de la propriété intellectuelle. Notre pays s'engage par conséquent pour des règles transparentes et prévisibles, notamment dans le cadre des accords internationaux de protection des brevets, des marques, des designs, des indications géographiques et des droits d'au-

... pour la propriété intellectuelle

teur, ainsi que dans celui des accords bilatéraux sur les indications géographiques et les indications de provenance. Les principes généraux et la couverture sectorielle sont réglementés. Dans ce type d'accords, la Suisse cherche à obtenir un standard qui va au-delà des règles multilatérales. Parallèlement, elle fournit une assistance technique aux pays partenaires dans le but d'améliorer leur compréhension des interactions entre propriété intellectuelle et innovation.

Enfin, l'accès réciproque aux marchés publics est aussi dans l'intérêt de l'économie suisse. Cela tient notamment au volume relativement modeste des marchés publics de notre pays (quelque 40 milliards de francs en 2020³⁵). Faciliter l'accès réciproque aux marchés publics ouvre ainsi de nouvelles perspectives aux entreprises sises en Suisse et permet ainsi l'exercice d'une concurrence efficace.

... et pour les marchés publics et leur accès

Priorités géographiques

Vu sa forte intégration dans l'économie mondiale, l'accès à des marchés diversifiés sur le plan géographique est pour la Suisse à la fois un atout et un gage de résilience en temps de crise. Parallèlement, la Suisse se concentre sur ses principaux partenaires économiques tout en conservant un positionnement indépendant dans un contexte géopolitique mouvant.

4

Prioriser les principaux partenaires

La Suisse poursuit la voie bilatérale avec l'UE, une voie qui a fait ses preuves. Elle examine en continu la manière d'approfondir les relations économiques avec d'autres partenaires commerciaux importants et s'engage en faveur d'une intégration efficace des pays en développement et des pays émergents dans l'économie mondiale.

Les principaux partenaires économiques de la Suisse sont ses partenaires européens, les États-Unis et la Chine, ainsi que d'autres pays avec lesquels elle a dans certains cas conclu un accord de libre-échange (cf. figure « Partenaires commerciaux de la Suisse », p. 35).

Le commerce transfrontalier de la Suisse

Union européenne (UE)

Pour la Suisse, une intégration optimale au marché intérieur de l'UE et une coopération avec cette dernière dans certains domaines d'intérêt, tout en maintenant une indépendance politique la plus large possible, sont d'une importance capitale³⁶. L'accès au marché intérieur de l'UE repose sur de nombreux accords bilatéraux conclus dans des domaines divers, qui vont bien au-delà de la garantie d'accès prévue par les accords de libre-échange usuels³⁷. Citons à ce titre l'accord sur la libre circulation des

Un accès sur mesure au marché intérieur de l'UE

personnes qui régit la prestation de services transfrontalière par la libre circulation des personnes avec les États de l'UE et qui permet l'accès à la main-d'œuvre. Le 26 mai 2021, après sept années de négociations, le Conseil fédéral a mis un terme au projet d'accord institutionnel, certains intérêts essentiels de la Suisse n'ayant pu être suffisamment pris en considération. Dans le même temps, la Suisse a réaffirmé sa volonté de poursuivre la voie bilatérale. Elle s'attache par exemple, en établissant un dialogue politique régulier et structuré avec l'UE, à stabiliser et développer la coopération bilatérale dans l'intérêt mutuel.

Préserver et développer la voie bilatérale reste la priorité. Partant, les questions de l'évolution juridique et de l'actualisation des accords bilatéraux sur le marché intérieur conclus entre la Suisse et l'UE vont continuer à jouer un rôle important. Quelques domaines pourraient être davantage réglés par la voie bilatérale avec certains États membres de l'UE, dans la mesure où ceux-ci disposent de la compétence requise par-delà les réglementations européennes. Il est envisageable, dans certaines circonstances, que la Suisse prenne des mesures unilatérales pour amortir en partie les conséquences négatives de la non-conclusion de l'accord institutionnel, à l'instar de la mesure de protection de l'infrastructure boursière suisse. Il n'existe toutefois quasi aucune alternative directe et équivalente à une collaboration conventionnelle avec l'UE.

Les entreprises exportatrices suisses doivent adapter leurs produits, sur le plan réglementaire, à leurs marchés de destination. C'est pourquoi, lorsque cela est possible et judicieux, la Suisse évite les divergences réglementaires par rapport à l'UE, son principal débouché. Cette approche unilatérale montre néanmoins ses limites compte tenu de l'exigence, régulièrement inscrite dans le droit de l'UE, de reconnaissance de l'équivalence dans certains domaines, comme c'est le cas, par exemple, pour l'équivalence boursière ou la protection des données.

Pour tenir compte de la nouvelle donne de la Suisse vis-à-vis de l'UE, pour améliorer la sécurité juridique et pour éviter des désavantages relatifs par rapport à d'autres partenaires commerciaux de l'UE, il y a lieu d'examiner régulièrement l'opportunité de la mise à jour et de l'extension des accords existants. Il convient d'approfondir les relations économiques et politiques avec l'UE et ses États membres. Cela passe également par la poursuite de la collaboration dans le cadre de la contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE.

Il faut s'attendre, dans plusieurs domaines, à ce que d'importantes réglementations et normes de l'UE voient le jour ou connaissent une révision (European Green Deal, concurrence et subventions étrangères, stratégie numérique, etc.). Il importe de suivre attentivement les nouvelles initiatives de l'UE et d'étudier leurs conséquences pour notre pays. La Suisse étudie en continu comment contribuer à les forger, quelles options sont envisageables et si une participation est dans son intérêt.

Une voie bilatérale qui a fait ses preuves

Harmonisation réglementaire avec l'UE

Développement des accords bilatéraux Suisse-UE

Suivre les initiatives réglementaires de l'UE et envisager différentes options

PARTENAIRES COMMERCIAUX DE LA SUISSE

Rapportés aux importations et exportations totales

États-Unis



Stocks d'investissements directs **35%**
Commerce des marchandises et services **17%**

UE, AELE, Royaume-Uni



Stocks d'investissements directs **42%**
Commerce des marchandises et services **59%**



autres pays

Stocks d'investissements directs **14%**
Commerce des marchandises et services **6%**

Chine

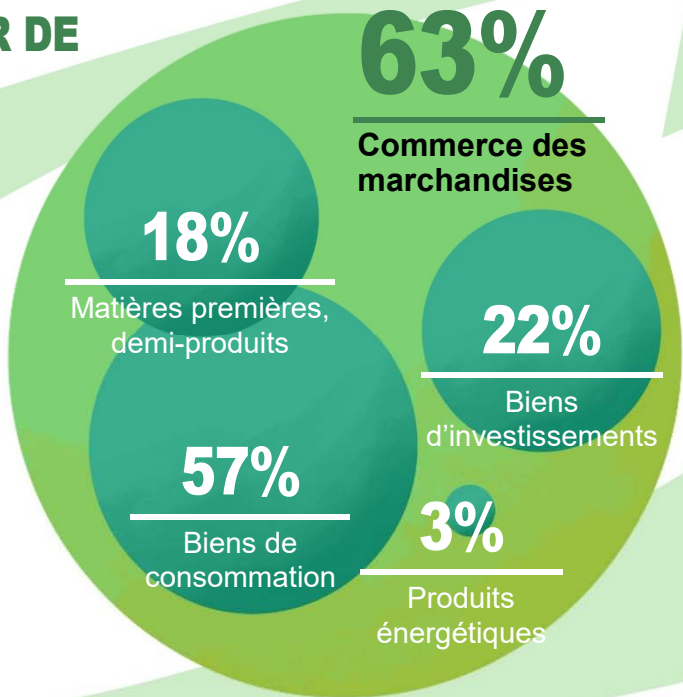
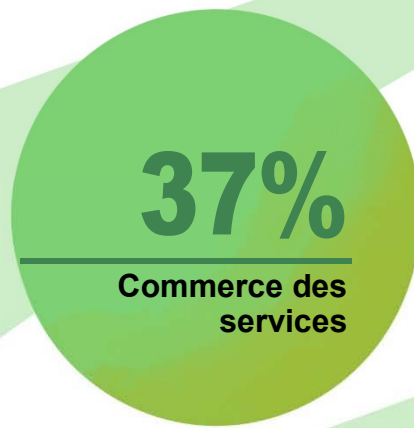


Stocks d'investissements directs **1%**
Commerce des marchandises et services **5%**

autres partenaires d'ALE

Stocks d'investissements directs **8%**
Commerce des marchandises et services **13%**

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE



Sources : Voir table des figures à la page 52. Données de 2019. Partenaires commerciaux de la Suisse : Stocks d'investissements directs en Suisse et à l'étranger, selon l'investisseur ultime. Les services qui ne peuvent être attribués à un pays spécifique ne sont pas inclus. « ALE » : accords de libre-échange. Commerce extérieur de la Suisse : part du commerce total de la Suisse.

Royaume-Uni

Depuis la sortie du Royaume-Uni du marché intérieur et de l'union douanière de l'UE, la Suisse règle ses relations économiques avec lui par le truchement de nouveaux accords bilatéraux. La stratégie « Mind the gap » du Conseil fédéral a pour but d'éviter des lacunes réglementaires et vise donc à assurer la continuité juridique des relations Suisse-Royaume-Uni. Parallèlement, la Suisse entend développer et approfondir dans ce cadre les relations avec le Royaume-Uni, p. ex. dans les domaines des services financiers, du commerce et des migrations.

Développement et approfondissement des relations

États-Unis

En tant que plus grand marché et plus grande puissance économique du monde, les États-Unis sont un partenaire majeur pour la Suisse. Leur importance s'est encore accrue ces dernières années, également en ce qui concerne les normes réglementaires. Les États-Unis sont le principal partenaire commercial de la Suisse avec qui elle n'est pas liée par un accord de libre-échange.

Les États-Unis, principal partenaire commercial hors Europe

Le marché américain revêt une grande importance pour les entreprises suisses. Bien que l'Europe et les États-Unis partagent un grand nombre de valeurs et d'intérêts, leurs traditions juridiques et, par conséquent, leurs approches réglementaires divergent considérablement dans certains domaines. Ainsi, pour la Suisse, la protection des données personnelles et l'évolution du cours du change sont des thèmes sensibles dans ses relations avec les États-Unis. On observe en outre que ces derniers établissent de plus en plus un lien entre les questions de politique extérieure et de politique de sécurité et la politique économique (extérieure). La Suisse étudie en continu les moyens d'étendre et d'approfondir ses relations commerciales avec les États-Unis. Elle explore les possibilités de coopération, notamment dans le domaine de la formation (professionnelle), dans les secteurs innovants, très technicisés (p. ex. les cleantechs), dans les infrastructures, dans le commerce des services, dans le commerce numérique, et concernant un possible accord commercial.

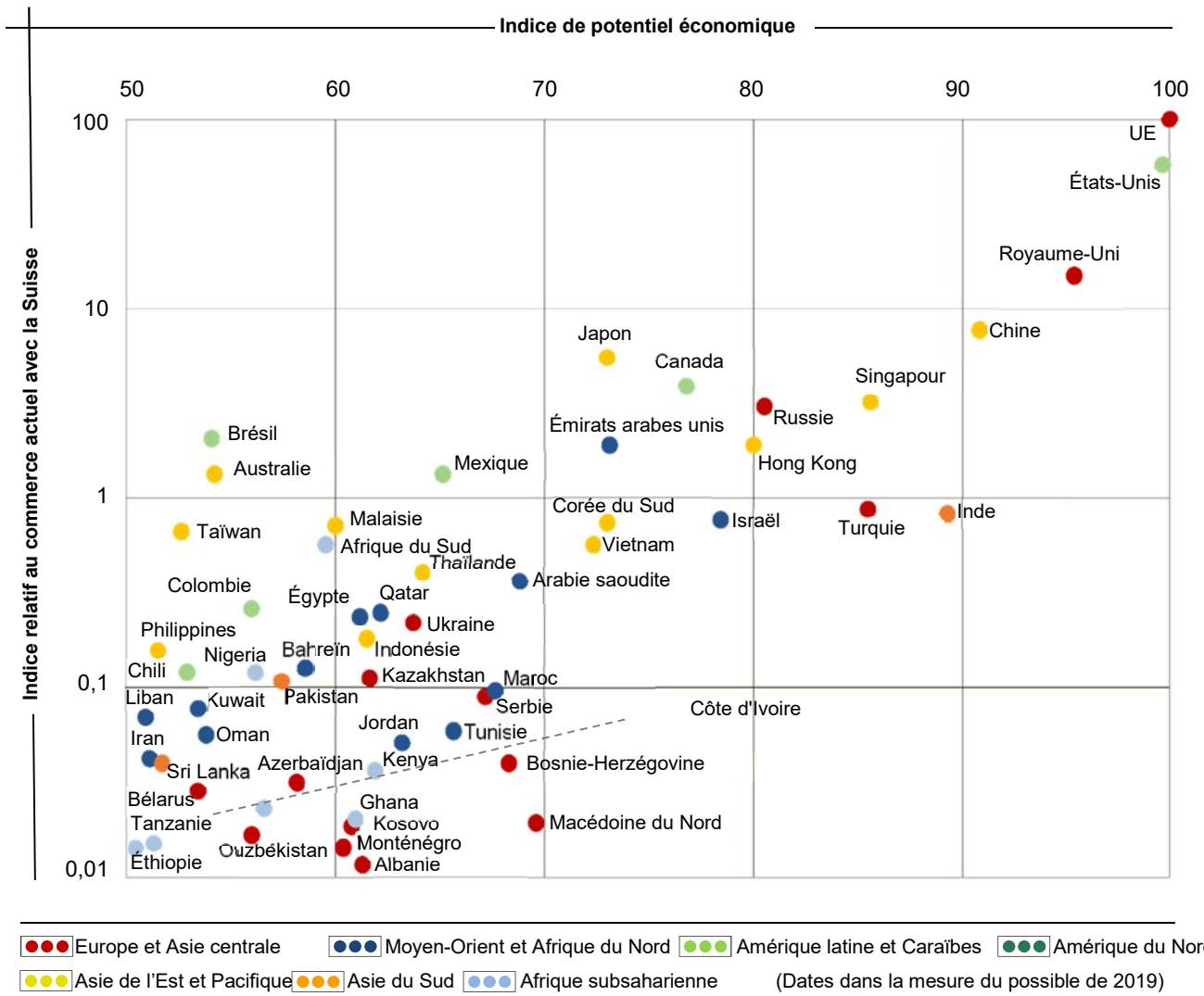
Examen des possibilités de coopération avec les États-Unis

Chine

La Chine possède le troisième plus grand marché intérieur du monde. Ces 15 dernières années, la croissance annuelle de son PIB a été d'environ 9 % en moyenne, ce qui en fait un important moteur de la dynamique économique mondiale, qui a toutefois perdu de la vigueur³⁸. La politique économique extérieure de la Suisse à l'égard de la Chine se fonde sur la Stratégie Chine de la Confédération³⁹. La Suisse tient ainsi compte de l'importance grandissante de ce pays sur le plan économique, recherche la coopération qui participe d'un intérêt réciproque, et soutient l'intégration de la Chine dans l'ordre économique mondial. L'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine, qui remonte à 2013, doit être réexaminé pour identifier les possibilités d'approfondissement. Le mémorandum d'entente relatif à la coopération au titre de l'initiative « Belt and Road » ainsi que le partenariat stratégique novateur entre la Chine et la Suisse visent à doper les investissements.

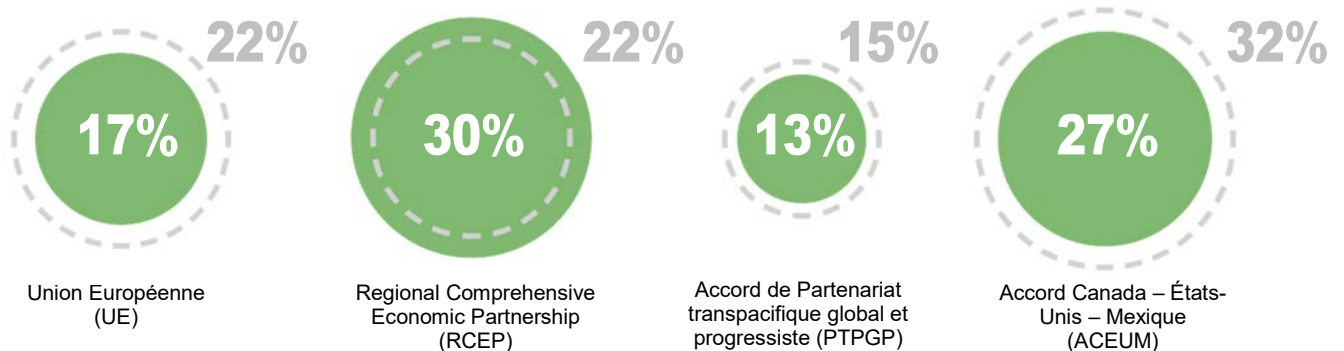
La Chine, un partenaire commercial en plein essor

POTENTIEL POUR LES RELATIONS ÉCONOMIQUES SUISSES



Pour les deux indices, différents indicateurs sont combinés et mis à l'échelle (meilleure valeur = 100 ; pire valeur = 0). L'accent est mis sur le classement relatif des pays. L'UE est le principal partenaire économique de la Suisse et présente le potentiel le plus élevé (potentiel de marché, conditions-cadres, ouverture, distance par rapport à la Suisse). L'analyse ne permet pas de dire si le potentiel existant est pleinement exploité. Particulièrement intéressants sont les pays à fort potentiel, lequel pourrait éventuellement être davantage utilisé. L'analyse systématique doit être complétée par une évaluation qualitative.

ACCORDS ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX RAPPORTÉS AU PIB MONDIAL 2005 et 2019



Sources : Voir table des figures à la pages 52. Pour les États membres des accords régionaux, voir liste des abréviations à la page 51.

Les points de vue parfois divergents entre la Suisse et la Chine reposent sur des différences fondamentales en ce qui concerne les formes économiques et de gouvernement. La gouvernance des données et de l'internet ou le traitement des entreprises proches de l'État en témoignent. C'est pourquoi la Suisse s'attache à trouver des solutions constructives aux niveaux bilatéral et multilatéral, et tient de plus en plus compte, dans sa coopération avec la Chine, des aspects relatifs à la durabilité et aux droits de l'homme.

Prise en compte des composantes relatives à la durabilité et aux droits de l'homme

Autres pays partenaires, importants ou potentiels

Le déplacement régional de la dynamique de croissance vers les pays émergents, l'évolution démographique au niveau mondial et l'importance grandissante d'une classe moyenne en expansion modifient le poids de chacun des acteurs. Ainsi, l'intégration de la Chine dans le commerce mondial a considérablement développé les chaînes de valeur en Asie et de l'Asie vers le reste du monde⁴⁰. Aujourd'hui, la part que représente la région Asie de l'Est-Pacifique dans le commerce mondial est d'environ un tiers⁴¹. Avec l'importance croissante des pays en développement et émergents, notamment l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde, l'Indonésie ou la Turquie, leur volonté de participer à la définition du cadre réglementaire international augmente également.

Importance grandissante des pays émergents

Ces dernières années, l'UE, les États-Unis et le Japon ont conclu de nombreux accords économiques avec des États tiers. Dans une certaine mesure, ils rattrapent la Suisse, qui dispose d'un très vaste réseau d'accords économiques grâce à sa politique économique extérieure active. Notre pays risque ainsi de perdre certains avantages préférentiels par rapport à ses principaux concurrents (États-Unis, Japon et UE) dont elle jouissait sur divers marchés grâce à ces accords. La Suisse suit donc ces évolutions avec attention et œuvre, par une politique économique extérieure active, pour ne pas être pénalisée.

Garantir des avantages préférentiels par rapport à des pays importants

La Suisse définit d'autres partenaires importants ou potentiels en se fondant sur une analyse systématique. Les critères suivants sont utilisés pour fixer les priorités :

Critères destinés à prioriser les pays partenaires

- a) le potentiel économique d'un pays (potentiel de marché, cadre économique général, intégration dans l'économie mondiale, poids politique) ;
- b) les relations économiques effectives avec la Suisse, mesurées à l'aune du volume total des biens et services échangés et des investissements directs.

Il importe, en dépit de l'approche systématique, de conserver toute la souplesse requise. Lors du choix de partenaires potentiels pour la conclusion de nouveaux accords de libre-échange, les critères suivants sont également pris en compte dans l'analyse :

- c) la perte effective et potentielle d'avantages préférentiels en raison d'autres accords économiques de pays partenaires importants (en particulier vis-à-vis des États-Unis, du Japon et de l'UE) ;
- d) les chances concrètes d'aboutir à un accord. Il faut tenir compte non seulement des intérêts économiques de la Suisse, mais aussi de ses sensibilités politiques.

De nombreux pays d'Asie de l'Est et de la région Pacifique recèlent un potentiel économique élevé et ont des relations économiques déjà relativement soutenues avec la Suisse. Certains pays africains caractérisés par un fort potentiel économique et une importance régionale suscitent l'intérêt. Plusieurs pays d'Amérique latine et États du Moyen-Orient offrent un potentiel de développement des relations économiques (cf. figure « Potentiel pour les relations économiques suisses », p. 37).

Potentiel pour les relations économiques de la Suisse

Les priorités fixées en matière de partenariats économiques s'inscrivent dans les stratégies régionales et par pays du Conseil fédéral⁴². Elles sont complétées par les programmes qui en découlent au titre de la coopération et du développement économiques. Pour tenir compte de la dynamique internationale dans son contexte économique et politique, la cohérence des priorités fait l'objet d'un examen périodique et de consultations avec les milieux intéressés. Les résultats de cette priorisation sont intégrés dans les stratégies régionales et par pays du Conseil fédéral afin de garantir la cohérence vis-à-vis de l'extérieur.

Stratégies par pays de la Suisse et évaluation des priorités

5

Renforcer la résilience par la diversification

La Suisse crée les meilleures conditions-cadre possible pour diversifier les chaînes d'approvisionnement, et scrute le potentiel des accords économiques régionaux et plurilatéraux. Elle recherche des opportunités de coopération internationale pour les biens critiques sous l'angle de l'approvisionnement.

L'économie suisse, de taille moyenne et à forte vocation internationale, se doit d'avoir un niveau élevé de résilience. Elle a notamment montré ce dont elle était capable durant la pandémie de COVID-19. Sur le plan intérieur, ses institutions efficaces contribuent, en amortissant le changement structurel, à en faire une économie robuste (cf. Contribution de la politique intérieure). Au nombre des risques que présentent les relations économiques internationales, citons les changements géopolitiques, les tendances protectionnistes, les oppositions politiques internes vis-à-vis des intérêts de politique économique extérieure, les défis en matière d'approvisionnement du pays dans une économie mondiale fondée sur la division du travail, les risques climatiques ou le changement structurel induit par des tendances qui pourraient influencer sur l'évolution économique mondiale de manière significative.

Connaître les risques

Il faut renforcer la résilience économique par plusieurs moyens. Compte tenu des nombreuses chaînes de valeur des entreprises suisses, il importe d'une part de veiller à la diversification géographique des entreprises partenaires tout au long des chaînes de valeur : un vaste réseau d'accords économiques fixe les conditions-cadre permettant aux entreprises de diversifier leurs relations commerciales, et entretient également les importants contacts administratifs et diplomatiques avec les principaux pays partenaires de la Suisse. D'autre part, il est crucial de conserver des marges de manœuvre. D'autres pays très avancés technologiquement et

Diversification géographique

économiquement comme Singapour ou la Nouvelle-Zélande montrent par exemple que même des économies relativement petites peuvent tracer leur route avec succès sans être étroitement intégrées dans des blocs politiques.

Les entreprises peuvent renforcer leur résilience en opérant une diversification géographique de leurs fournisseurs et de leurs clients. Les possibilités pour ce faire ou pour raccourcir les chaînes de valeur diffèrent selon la branche et le produit. Il appartient donc aux entreprises d'identifier et de concrétiser les éventuels potentiels d'amélioration concernant l'organisation de leurs chaînes d'approvisionnement.

Possibilités de diversification pour les entreprises

La politique économique suisse soutient les entreprises en créant des conditions-cadre qui leur offrent le maximum d'options possibles et leur laissent une grande liberté de choix. Des mesures étatiques à l'échelon des entreprises ou des règlements étatiques ne sont pas indiquées, car elles nuiraient à la compétitivité des entreprises. L'État épaulé les entreprises à titre subsidiaire, à l'image de l'approvisionnement économique du pays pour les biens essentiels. Il fournit des informations sur les risques dans les chaînes de valeur, observe la situation de l'approvisionnement en biens essentiels et aide les PME confrontées à des situations exceptionnelles à trouver d'autres fournisseurs.

L'État agit à titre subsidiaire

De nouveaux accords régionaux créent des pôles économiques et soutiennent la régionalisation des chaînes de valeur (cf. figure « Accords économiques régionaux rapportés au PIB mondial », p. 37). L'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) conclu en 2018 compte 11 États membres, alors que le Partenariat économique régional global (RCEP) signé en 2020 en rassemble 15, dont la Chine. Le RCEP facilite les échanges entre la Chine, la Corée du Sud et le Japon – une première. L'harmonisation des règles d'origine est dans ce contexte d'une grande importance pour les chaînes de valeur régionales. La Suisse suit attentivement les développements de ces accords économiques régionaux et plurilatéraux et étudie l'opportunité d'une adhésion sous l'angle, en particulier, des avantages économiques et de la faisabilité politique.

Accords économiques régionaux importants

Les chaînes d'approvisionnement et de création de valeur internationales s'appuient sur des marchés aussi ouverts que possible et des règles convenues au niveau international. Sur cette base, la concurrence, la sécurité juridique et la prévisibilité créent le terreau d'une croissance économique durable. Ces objectifs demeurent primordiaux pour renforcer la résilience et la sécurité de l'approvisionnement. La pandémie de COVID-19 l'a bien montré. Elle a aussi mis en lumière qu'il ne faut pas confondre sécurité de l'approvisionnement et autosuffisance ou autarcie, même en temps de pandémie.

Les marchés ouverts contribuent à la sécurité d'approvisionnement

Dans un tel contexte, la Suisse cherche des possibilités pour renforcer la coopération internationale dans le domaine des biens critiques sous l'angle de l'approvisionnement. Citons à ce propos la Trade and Health Initiative lancée durant la pandémie dans le cadre de l'OMC, qui met l'accent sur les pays européens, partenaires stratégiques importants compte tenu de de l'aspect géographique et de leur proximité culturelle, juridique et politique. La Suisse peut examiner l'opportunité de participer à certaines réglementations ou à des initiatives de politique industrielle émanant de

Renforcement de la coopération internationale pour les biens critiques sous l'angle de l'approvisionnement

ses partenaires commerciaux européens. Elle reste toutefois opposée à une conception protectionniste de telles initiatives.

Un éventuel soutien public au rapatriement de processus de production en Suisse n'est pas souhaitable. Une production largement autarcique en Suisse, îlot de cherté aux salaires élevés, entraînerait des coûts prohibitifs compte tenu de l'étroitesse du marché intérieur, de la rareté des matières premières et de la forte spécialisation dans les biens complexes faisant intervenir de nombreux intrants, sans compter les défis logistiques. Ces marchandises ne seraient simplement pas compétitives à l'international.

Importance des processus de production internationaux

Priorités thématiques

Les priorités thématiques sont fonction des tendances qui se dégagent du contexte économique extérieur. Il ne s'agit pas de questions nouvelles, mais de champs d'action qui jouent un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de la politique économique extérieure.



Contribuer à la durabilité environnementale et sociale

Grâce à sa politique économique extérieure, la Suisse contribue à un développement durable sur son territoire et dans les pays partenaires. Elle promeut un commerce durable ainsi que des normes internationales visant la protection de l'environnement, des droits humains et des droits des travailleurs. Par ailleurs, elle s'engage en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises.

La politique économique extérieure vise à maintenir et augmenter la prospérité de la population tout en respectant les objectifs de développement durable. Elle apporte ce faisant une contribution importante à ces objectifs. Si les instruments relevant de la politique économique extérieure s'attachent en première ligne à consolider la dimension économique, ils accordent également une grande importance aux dimensions environnementale et sociale, qui doivent, elles aussi, être renforcées, ou du moins ne pas être pénalisées dans ce contexte.

Dimensions économique, environnementale et sociale de la durabilité

Les pays dotés d'une économie de marché s'appuient sur des processus de marché, qui permettent en principe une gestion efficace des ressources dont la disponibilité est limitée. Cela étant, la pleine réalisation du potentiel d'accroissement de la prospérité présuppose des marchés fonctionnels, où les effets externes négatifs des activités économiques sont le plus possible internalisés, à savoir répercutés sur les prix. Dans la mesure du possible, il convient de remédier aux défaillances avérées du marché au moyen d'instruments répondant aux principes de l'économie de marché et

Correction ciblée des défaillances du marché et surveillance des échecs politiques

s'insérant dans un cadre réglementaire international. Ce faisant, il faut toujours tenir compte de l'éventualité d'un échec politique.

Or, en raison de défaillances du marché et d'un manque de coordination internationale, les effets environnementaux n'ont guère de répercussions sur les prix des biens et services, ce qui conduit à une surexploitation des ressources naturelles. La Suisse s'attache par conséquent à l'internalisation des coûts externes (p. ex. avec le prix du CO₂). À cette fin, elle s'engage pour des normes internationales visant la protection des humains, des animaux et de l'environnement ainsi que le respect des droits de l'homme et des droits des travailleurs.

Le Conseil fédéral présente dans sa Stratégie pour le développement durable 2030 la manière dont il entend mettre en œuvre les objectifs de développement durable en Suisse et à l'étranger⁴³. Si les importations de la Suisse représentent des charges environnementales élevées (cf. section consacrée aux défis), elle figure cependant régulièrement en bonne position des classements internationaux de durabilité s'agissant de la production indigène, grâce notamment à sa prospérité élevée, à ses installations à faible taux d'émission et à ses bonnes conditions de travail⁴⁴. Il est possible de contribuer à une dynamique positive dans les pays partenaires via des succursales à l'étranger. Par ailleurs, le bas taux d'émission des exportations suisses peut contribuer à éviter des taux d'émission de gaz à effet de serre plus élevés dans les pays étrangers⁴⁵.

Le développement durable en Suisse

Dans le cadre de sa politique économique extérieure durable, la Suisse s'engage en première ligne pour des solutions internationales ou multilatérales. En tant que membre de l'OMC et d'autres organisations et organismes internationaux, la Suisse soutient différentes initiatives portant sur la libéralisation du commerce de biens et services environnementaux. Elle participe, à la Banque mondiale, dans des banques régionales et au sein de l'OCDE et du Fonds vert pour le climat, à des discussions en vue de réduire les subventions pour les énergies fossiles et de promouvoir l'économie circulaire, des thèmes qui sont aussi traités à plus petite échelle dans l'accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS). De plus, elle s'engage contre le travail des enfants et le travail forcé sous l'égide de l'OIT et en tant que partenaire de l'Alliance 8.7, tout en s'investissant pour la mise en place de conditions de travail décentes. Enfin, elle contribue à l'application de sanctions de l'ONU ou de ses partenaires commerciaux importants (p. ex. l'UE), exceptions humanitaires visant à renforcer la protection des droits de l'homme comprises.

Engagement multilatéral pour une politique d'économie extérieure durable

La Suisse encourage l'application efficace et le développement de normes de durabilité reconnues à l'échelle internationale, qui contribuent à l'établissement de conditions respectueuses de l'environnement, du bien-être animal, du climat et des droits des travailleurs dans les chaînes de valeur. Outre sa participation aux négociations de l'ACCTS, elle soutient le développement de ces normes dans le cadre du Centre du Commerce International, de l'International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Promotion de normes de durabilité

Afin de renforcer les chaînes de valeur durables, la Suisse encourage l'élaboration de normes internationales relatives à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elle attend des entreprises établies ou actives en Suisse qu'elles respectent ces normes internationales, indépendamment du lieu où elles déploient leurs activités⁴⁶. Les principales références en la matière sont les principes directeurs de l'OCDE et de l'ONU, et les plans d'action nationaux relatifs à la RSE et aux droits de l'homme. Les examens de diligence et l'instauration d'une plus grande transparence jouent à cet égard un rôle crucial ; la Confédération assiste les entreprises par le truchement du Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE et en fournissant des informations. Par ailleurs, la mise en œuvre du contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables entraînera l'instauration de l'obligation d'établir des rapports sur des questions non financières et d'un devoir de diligence dans le domaine du travail des enfants et des minéraux provenant de zones de conflit.

Responsabilité sociétale des entreprises

Dans l'optique de réaliser les objectifs de développement durable, la Suisse poursuit une approche de dialogue constructif et de collaboration dans le cadre de sa politique économique extérieure. Elle n'adopte en principe pas de restrictions à l'importation unilatérales pour les produits fabriqués avec des méthodes de production ou de transformation spécifiques en l'absence de norme internationale applicable. La recherche d'une compréhension commune des méthodes de production dommageables ou non durables et sa transposition dans les normes internationales pertinentes sont donc cruciales. Il convient par ailleurs de tenir compte du besoin d'information du grand public vis-à-vis des méthodes de production utilisées.

Dialogue sur la durabilité en vue d'éviter des restrictions à l'importation

Pour les biens, notamment les produits agricoles, dont la production est susceptible d'être particulièrement problématique du point de vue du développement durable, il convient d'examiner la possibilité de lier les concessions visant à faciliter l'accès au marché au respect de normes de durabilité (p. ex., huile de palme dans le cadre de l'accord de libre-échange avec l'Indonésie). La Suisse analyse en outre les possibles options s'agissant du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières prévu par l'UE. Une étude parue il y a quelques années montre qu'une telle mesure sera plus efficace lorsqu'elle fait l'objet d'une coordination entre plusieurs États⁴⁷.

Examen d'autres approches et de la conditionnalité

Afin de parvenir à des relations économiques bilatérales durables, la Suisse intègre à ses accords de libre-échange des dispositions relatives au développement durable contraignantes. Les parties s'engagent à concilier les objectifs économiques poursuivis par l'accord avec ceux dans le domaine de la protection de l'environnement et des droits des travailleurs. Certaines règles et obligations réaffirmées par ces dispositions portent également sur des questions liées aux droits de l'homme.

Développement durable et accords de libre-échange

La Suisse surveille l'application des dispositions relatives au développement durable dans les accords économiques et aborde systématiquement les éventuels problèmes liés à leur mise en œuvre avec les pays partenaires. Elle réexamine et améliore en permanence les mécanismes de surveillance et veille à consulter et informer les parties prenantes.

Surveillance de la mise en œuvre des dispositions relatives au développement durable

La Suisse réévalue régulièrement la pertinence et l'adéquation des dispositions relatives au développement durable pour les adapter à l'évolution du contexte. Révisées en 2019 par les membres de l'AELE, les dispositions modèles relatives au commerce et au développement durable ont

Dispositions relatives au développement durable dans le chapitre modèle de l'AELE

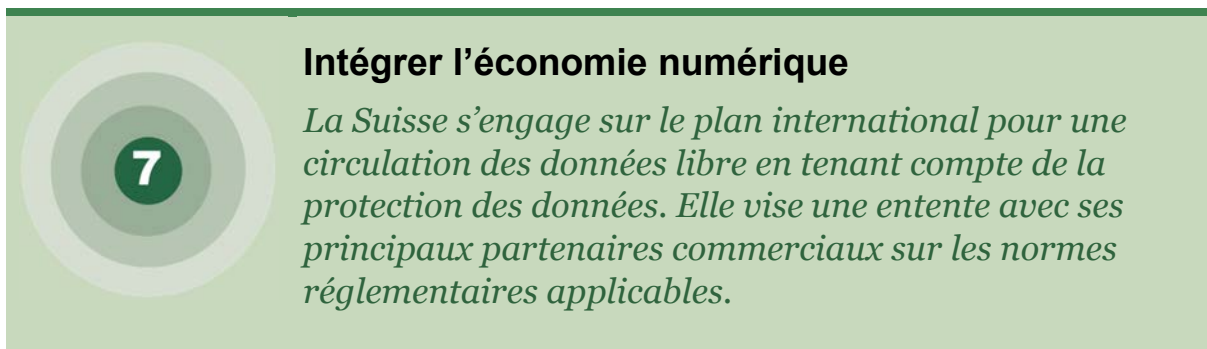
été complétées par de nouvelles règles portant sur les aspects commerciaux liés au changement climatique, à la biodiversité, à l'égalité des genres et à la responsabilité sociétale des entreprises.

La révision du chapitre modèle relatif au commerce et au développement durable de 2019 renforce les mécanismes institutionnels de surveillance : le possible recours à un panel d'experts, qui permet d'exercer une pression publique efficace sur les parties, a vocation à renforcer la mise en œuvre des droits et obligations. Ce nouvel instrument se veut complémentaire par rapport au rôle assumé par le Comité mixte. Dans les cas où la démarche est possible et judicieuse, la mise en œuvre est accompagnée par l'établissement de dialogues spécifiques avec le pays partenaire ou d'autres instruments. La Suisse propose de tels dialogues sur les questions relatives au commerce, à une agriculture et des systèmes alimentaires durables ainsi qu'au travail et à l'emploi.

Suivi des dispositions relatives au développement durable dans le chapitre modèle de l'AELE

Certains des pays en développement et pays émergents avec lesquels la Suisse a conclu un accord économique sont soutenus dans le cadre de programmes de la coopération économique au développement. Ces programmes comprennent des mesures concrètes visant à améliorer les exigences de durabilité dans le commerce. Le secteur privé est associé à la mise en œuvre des dispositions fixées ainsi qu'à l'acquisition et à l'application du savoir-faire requis. Les pays partenaires peuvent également disposer d'une assistance technique afin de mieux atténuer l'impact du changement structurel. Selon les cas, les projets de développement économique peuvent venir à l'appui des accords économiques dans des domaines critiques.

Soutien des pays partenaires



7

Intégrer l'économie numérique

La Suisse s'engage sur le plan international pour une circulation des données libre en tenant compte de la protection des données. Elle vise une entente avec ses principaux partenaires commerciaux sur les normes réglementaires applicables.

Grâce notamment à ses conditions-cadre attrayantes, entre autres en termes de qualité des infrastructures de télécommunication ou du réseau électrique, la Suisse figure en très bonne place des classements internationaux portant sur la transition numérique⁴⁸. Elle se positionne également sur la question au titre de sa politique étrangère, comme en témoigne la Stratégie de politique extérieure numérique 2021-2024⁴⁹. Par ailleurs, la Stratégie « Suisse numérique » fixe les modalités⁵⁰ selon lesquelles la Suisse a prévu d'exploiter le potentiel du numérique.

Différentes stratégies de transition numérique

Les investissements dans les technologies de l'information et de la communication ont en moyenne contribué à 15 % du PIB annuel au cours des 20 dernières années⁵¹. En tant que place économique et pôle de recherche majeurs, la Suisse s'engage sur le plan international pour une

Libre circulation des données dans le respect de la protection des données

circulation des données la plus libre possible à l'échelle mondiale en tenant compte de la protection des données. L'accès aux marchés et l'élimination des barrières commerciales superflues sont prioritaires. La Suisse s'attache à ce que son ordre juridique et ses valeurs s'appliquent aux données conservées en Suisse. Par ailleurs, les données doivent pouvoir être mises à disposition, échangées et utilisées à des fins économiques sur le territoire du pays dans la mesure souhaitée. Dans le même temps, la protection des données telle que définie dans la législation suisse doit être respectée.

À l'ère numérique, les réglementations nationales peuvent avoir une influence sur l'économie extérieure, par exemple pour ce qui est de la transmission transfrontalière des données. Ces échanges peuvent entrer en contradiction avec le principe de territorialité, soit la compétence exclusive d'un État sur son territoire. Les acteurs importants comme la Chine, l'UE ou les États-Unis travaillent à mettre au point leurs approches réglementaires par rapport aux normes internationales. Outre sa propre législation sur le commerce numérique, la Suisse prend notamment en considération les bases juridiques de l'UE et des États-Unis.

Diversité des approches réglementaires internationales

La Suisse vise la mise au point de normes et règles uniformes à l'échelle mondiale pour réglementer le commerce numérique. L'élaboration de normes minimales communes entre partenaires partageant les mêmes vues et la promotion de leur application en dehors du cercle des pays concernés sont cruciales dans cette démarche ; la législation de l'OMC pose notamment quelques jalons en la matière. En tant que membre de l'OMC, la Suisse s'engage dans le cadre de l'initiative conjointe sur le commerce électronique pour un accord plurilatéral dans ce domaine. Par ailleurs, l'OCDE mène des travaux complémentaires afin d'établir une vision commune et, partant, des approches permettant d'aboutir à des normes applicables à tous les pays membres.

Engagement pour des normes internationales encadrant le commerce numérique

Dans le cadre de l'AELE, la Suisse s'investit en faveur de l'intégration d'un régime global de réglementation du commerce numérique dans les accords économiques. Elle s'appuie ce faisant sur le chapitre modèle de l'AELE sur le commerce électronique, avec notamment en ligne de mire de nouvelles dispositions sur la neutralité du réseau, l'échange transfrontalier de données, la conclusion de contrats en ligne et les signatures électroniques, ainsi que les moyens de paiement numériques et les codes sources. La Suisse entend établir des règles générales applicables au commerce numérique lors de la conclusion de nouveaux accords économiques ou moderniser le régime en vigueur lors de la révision d'accords existants. L'intérêt de négocier de tels accords (bilatéraux) se manifeste avant tout en présence des pays partageant les mêmes vues (comme le Royaume-Uni).

Commerce numérique dans les accords de libre-échange

Les normes réglementaires de l'UE ont une importance particulière en Suisse compte tenu du grand nombre d'entreprises actives aussi bien sur le territoire national que sur le marché européen. C'est particulièrement évident s'agissant de la reconnaissance de l'équivalence, par exemple, de la législation suisse sur la protection des données par la Commission européenne. Cependant, la reconnaissance de l'équivalence n'est pas toujours garantie, même lorsque l'harmonisation des normes réglementaires est la plus poussée possible. Raison pour laquelle la Suisse recherche des solutions bilatérales avec ses principaux partenaires (comme le Privacy Shield pour le transfert de données avec les États-Unis)⁵².

Solutions bilatérales avec les partenaires commerciaux importants

Les grandes plateformes numériques ont révélé l'importance des effets de réseau. En effet, les entreprises déjà existantes disposent ainsi d'avantages susceptibles d'élever les barrières à l'entrée et de favoriser les positions dominantes sur le marché. Ces défis ne sont certes pas nouveaux, mais les réponses à y apporter font débat sur la scène internationale, que ce soit par l'adoption de différentes mesures touchant à la concurrence, de réglementations sectorielles ou de régimes spécifiques de protection des données. La Suisse défend ses intérêts dans les discussions en cours et cherche à intensifier la coopération des autorités nationales.

Défis posés par les plateformes et entreprises numériques

L'importance croissante des multinationales et plateformes accessibles en tous points du globe appelle des efforts en vue d'uniformiser l'imposition des entreprises à l'échelle mondiale. La Suisse prône des solutions multilatérales à long terme bénéficiant d'un large soutien et participe aux travaux de l'OCDE dans ce sens. En parallèle, elle s'engage pour le maintien d'une concurrence efficace et de bonnes conditions-cadre économiques.

Nouveaux régimes fiscaux

Une politique économique extérieure participative

Si les liens formés par la Suisse au titre de sa politique économique extérieure apportent une contribution importante à la prospérité de la population sur le plan économique, la politique qui en découle peut sembler abstraite. Une approche transparente bénéficiant d'une large adhésion politique est donc importante pour le développement de la politique économique extérieure de la Suisse. Par ailleurs, les interdépendances entre les attentes formulées envers la politique économique extérieure, d'une part, et la politique intérieure, de l'autre, doivent dûment être prises en considération.

8

Renforcer la transparence et la participation

La Suisse s'attache à mener une politique économique extérieure transparente et sensible aux préoccupations des milieux intéressés. Elle informe systématiquement des nouveaux accords et réglementations, et rend compte de ses échanges réguliers avec les milieux intéressés.

Dans sa conception et sa mise en œuvre, la politique économique extérieure se doit d'être transparente, claire et sensible aux préoccupations des milieux intéressés. Citons à ce titre que les accords économiques internationaux importants sont systématiquement assujettis au référendum facultatif. Il convient dans ce contexte de veiller à ce que le public soit informé de manière adéquate des défis et des objectifs de la politique économique extérieure de la Suisse.

Une politique économique extérieure transparente...

Un dialogue suivi avec les milieux intéressés permet d'instaurer une plus grande transparence et d'assurer la représentation des intérêts économiques et sociaux. On compte au nombre des milieux intéressés au sens de groupes d'intérêt organisés les cantons, la société civile, les associations et le Parlement (cf. figure « Principales parties prenantes »). Les commissions parlementaires compétentes en matière de politique extérieure sont consultées au sujet des mandats de négociation. En outre, les parties prenantes peuvent faire entendre leur voix au sein de différents forums dirigés par le SECO. Des rapports sont publiés sur ces échanges de vues réguliers.

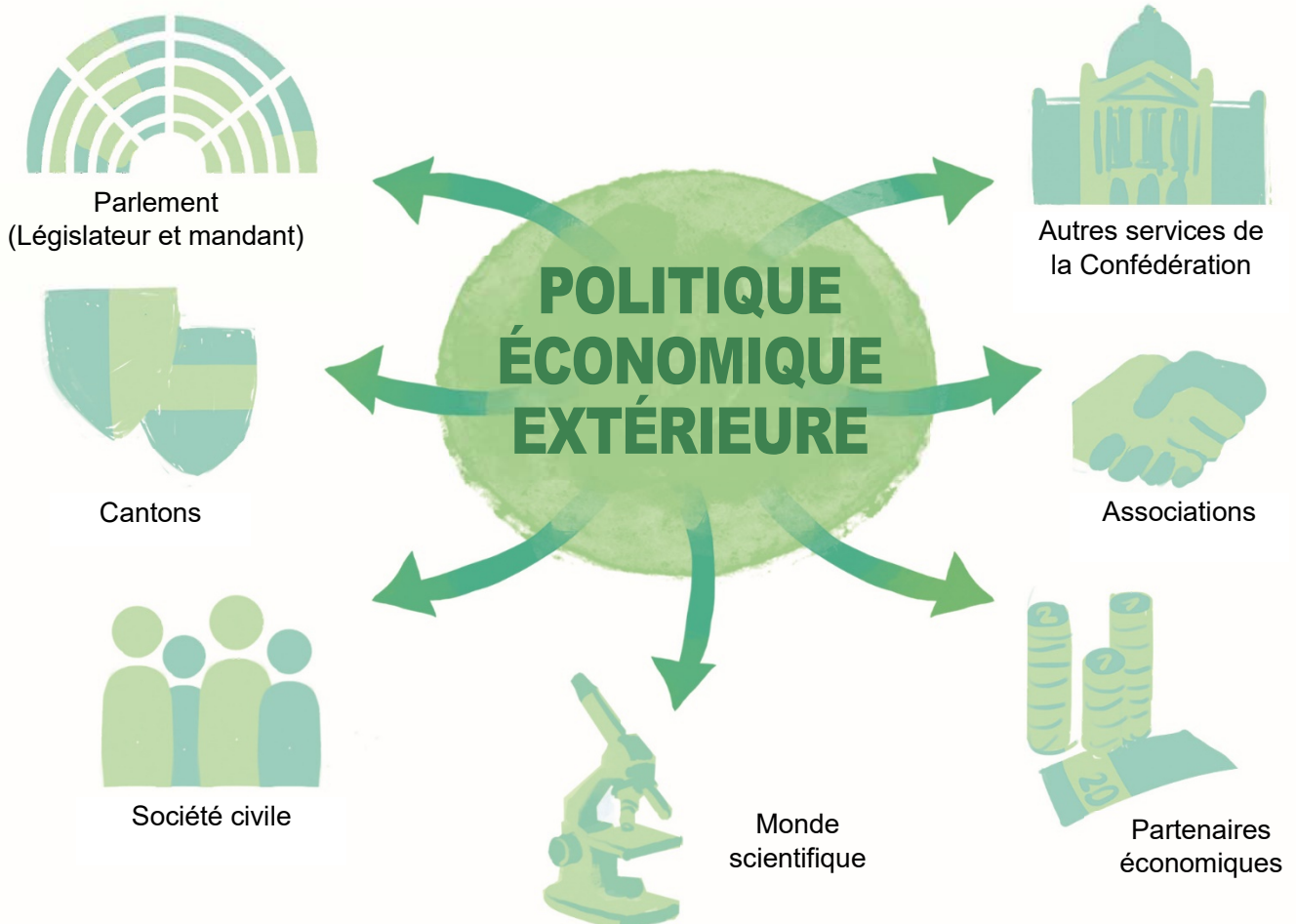
... grâce à l'implication des parties prenantes

Les entreprises accordent une grande importance à des réglementations peu bureaucratiques, qui soient à la fois faciles à appliquer et transparentes, ainsi qu'à des points de contact accessibles. Le portail en ligne pour les entreprises EasyGov.swiss joue à cet égard un rôle stratégique. La Suisse favorise par ailleurs les activités exportatrices des entreprises à l'étranger et fait connaître la place économique suisse hors des frontières nationales grâce à l'assurance contre les risques à l'exportation (SERV) et Switzerland Global Enterprise (S-GE).

Instruments en faveur des PME et promotion de la place économique suisse

PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

de la politique économique extérieure de la Suisse



Source: SECO, figure originale.

La Confédération facilite en outre l'accès des entreprises suisses aux projets d'infrastructure étrangers de grande envergure. Les évolutions économiques et démographiques à l'échelle planétaire appellent des investissements d'infrastructures dont la valeur totale devrait se monter à 90 billions de dollars en 2040⁵³. La Suisse coordonne et centralise les compétences et le savoir issus de l'industrie, des instruments de promotion et de l'administration fédérale, y compris son réseau extérieur et les Swiss Business Hubs. Les acteurs suisses se coordonnent davantage pour se positionner de manière cohérente sur le marché, sous une même bannière (« Team Switzerland »).


Facilitation de l'accès aux gros projets d'infrastructure

Le rapport annuel sur la politique économique extérieure du Conseil fédéral présente des informations détaillées sur les négociations en cours et d'autres évolutions en lien avec la politique économique extérieure. De plus, la Confédération communique systématiquement au sujet des nouvelles réglementations adoptées et des accords conclus. Elle fournit des informations *ad hoc* aux entreprises, notamment les PME, et les assiste pour les questions de mise en œuvre. Parmi les plateformes à cet effet, on compte la promotion des exportations, le point de contact relatif aux projets d'infrastructure, la table ronde de l'industrie d'exportation et les rapports relevant de la coopération économique.

Instruments de transparence

La surveillance des engagements pris au titre des accords de libre-échange se fait au sein des comités mixtes, qui peuvent se saisir de tous les thèmes régis par ces accords. La sélection des thèmes à discuter se fait en collaboration avec les milieux intéressés en amont des réunions. Les discussions sont ensuite consignées dans un rapport.

Surveillance des engagements au titre des accords de libre-échange



Prendre en considération les interactions avec la politique intérieure

La Suisse étudie soigneusement toute nouvelle réglementation et examine les approches déjà adoptées par ses principaux partenaires économiques. De cette manière, elle appréhende l'impact de la réglementation aussi bien sur le plan de la politique économique extérieure que de la politique intérieure. Elle met l'accent, ce faisant, sur l'utilité pour l'économie dans son ensemble.

Différents acteurs s'inscrivant dans des tendances plus larges ont placé la politique économique extérieure au centre de l'attention publique, avec des objectifs très différents en vue. Alors que de nombreuses entreprises soulignent l'importance de marchés ouverts, d'autres questions touchant au commercial ont gagné en visibilité, entraînant dans leur sillage des revendications pour un changement de la politique économique extérieure. Certaines des voix qui s'élèvent, que ce soit en Suisse ou à l'étranger, ont des visées protectionnistes, susceptibles d'entrer en contradiction avec l'orientation de la politique économique extérieure.

Politisations des thèmes liés au commerce extérieur

La politique intérieure assure différentes fonctions, complémentaires de celles de la politique économique extérieure. Elle détermine les modalités d'organisation de la société et de l'économie, et permet d'atténuer les effets du changement structurel, tout en se faisant l'écho des différents groupes d'intérêt, influençant la marge de manœuvre de la politique économique extérieure. Cette conflictualité conduit à des perceptions différentes du commerce et de la mondialisation (cf. section consacrée aux défis). Les éléments suivants, circonscrits dans le cadre des différents champs d'action, visent à contribuer à une meilleure convergence des intérêts relevant de la politique économique extérieure, d'une part, et de la politique intérieure, de l'autre : une mise en avant claire des intérêts que présentent les instruments et de leur efficacité (cf. champ d'action 1), une réglementation active du commerce (cf. champ d'action 3), une meilleure prise en considération des dimensions sociale et environnementale du développement durable (cf. champ d'action 6) et, enfin, une plus grande transparence et accessibilité de la politique économique extérieure (cf. champ d'action 8).

Convergence des intérêts relevant de la politique économique extérieure et de la politique intérieure

La politique réglementaire joue un rôle central. La présente stratégie a exposé à plusieurs reprises l'importance des réglementations dont la portée n'est pas clairement délimitée entre politique économique extérieure et politique intérieure (cf. Contribution de la politique intérieure ou champ d'action 7). Il faut procéder à une analyse minutieuse au cas par cas du coût et de l'utilité de telles réglementations, et des options à disposition, par exemple dans le cadre d'une analyse d'impact de la réglementation⁵⁴. Toute adoption de nouvelle réglementation requiert au préalable un examen des approches réglementaires déjà appliquées par les principaux partenaires commerciaux. Si une réglementation s'impose, il faut d'abord étudier s'il est judicieux de s'aligner sur des cadres réglementaires préexistants afin d'éviter toute friction au niveau des relations économiques internationales.

Examen des approches réglementaires adoptées au plan international

Le nombre grandissant de réglementations, lié notamment à l'accroissement des exigences en matière de durabilité, entraîne une augmentation des coûts de mise en œuvre. L'alignement des réglementations nationales par la coopération internationale est susceptible de gagner en importance pour la réduction du renchérissement des coûts grevant le commerce transfrontalier (cf. aussi champs d'action 2, 3, 6 et 7). Par ailleurs, il y a la possibilité d'une participation active à la conception des normes réglementaires, qui, dans la mesure où des acteurs majeurs sont associés à la démarche, peuvent avoir une portée internationale. Afin d'atteindre ce niveau d'influence, la Suisse doit cependant pouvoir s'appuyer sur le soutien de plus larges groupes de pays. Dans le même temps, la Suisse a par le passé également retiré des avantages en limitant son activité réglementaire pour promouvoir l'innovation.

Participation à la conception des normes réglementaires internationales

Les instruments de politique économique peuvent apporter un soutien ciblé à la politique économique extérieure. Citons l'exemple des mesures unilatérales prises par la Suisse pour la facilitation des échanges commerciaux, telles que l'allégement des réglementations, la suppression des droits de douane sur les produits industriels ou l'atténuation du changement structurel. De manière générale, une politique du marché intérieur axée sur la concurrence constitue une condition importante afin de consolider la position de la place économique suisse sur la scène internationale et d'offrir la marge de manœuvre nécessaire en vue de défendre efficacement les intérêts de notre pays en matière de politique économique extérieure (p. ex. l'accès aux marchés).

Instruments de politique économique complémentaires

Conclusions

Depuis les années 2000, le monde a connu de profondes mutations. La révision de la stratégie de la politique économique extérieure de la Suisse tient compte de ces changements aussi bien économiques qu'environnementaux, sociaux et géopolitiques. Elle voit tant les opportunités que les risques des défis actuels et futurs. Elle oriente le positionnement de la Suisse face à un ordre mondial sous pression, où les tendances protectionnistes s'accroissent et où la critique de la mondialisation prend différentes formes. Elle montre en outre la manière dont la Suisse doit intégrer en parallèle les exigences liées au développement durable et à l'essor du numérique.

Économie de taille moyenne et pays pauvre en ressources, la Suisse est dépendante des marchés étrangers et de son intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Afin d'assurer la prospérité de sa population, elle s'appuie sur le cadre réglementaire international, l'accès aux marchés étrangers et des relations économiques durables. Ce faisant, elle doit adapter ses conditions-cadre en continu aux évolutions sociales, politiques, technologiques et économiques. La stratégie définit les principaux champs d'action de sorte que la politique d'ouverture des dernières décennies continue de porter ses fruits.

Afin de mener une politique économique extérieure ciblée, la Suisse doit déterminer ses intérêts. Le multilatéralisme reste une approche centrale pour une économie ouverte de taille moyenne comme la Suisse. Elle s'attache à des échanges aussi ouverts que possible dans un cadre réglementé pour le domaine des importations comme des exportations, et s'assure l'accès à des marchés résilients et diversifiés sur le plan géographique en vue d'être mieux armé face aux crises. La Suisse se concentre sur ses principaux partenaires économiques tout en conservant un positionnement indépendant dans le contexte géopolitique mouvant. Cela devrait permettre en fin de compte de porter haut le développement durable dans l'ensemble de ses partenariats économiques.

Sans opérer de réorientation fondamentale de la politique économique extérieure, la présente stratégie vise une définition transparente des objectifs, avec une prise en considération du contexte économique extérieur actuel et des préoccupations du grand public. Elle reconnaît notamment l'exigence de cohérence entre la politique économique extérieure et la politique du marché intérieur.

La stratégie fixe ainsi de nouvelles priorités, tout en contribuant à une meilleure lisibilité de la politique économique extérieure suisse. La dynamique économique mondiale des dernières années montre qu'une approche transparente, bénéficiant d'une large adhésion politique, reste centrale pour le développement de la politique économique extérieure de la Suisse.

Annexes

Liste des abréviations

ACCTS	Agreement on Climate Change, Trade and Sustainability (accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité)
ACEUM	Accord Canada - États-Unis – Mexique
ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AELE	Association européenne de libre-échange
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AMP	Accord de l'OMC sur les marchés publics
ATI	Accord sur les technologies de l'information
CAB	Convention sur les armes biologiques
CAC	Convention sur les armes chimiques
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
Cst.	Constitution fédérale
GA	Groupe d'Australie
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GFN	Groupe des pays fournisseurs nucléaires
MTCR	Missile Technology Control Regime (régime de contrôle de la technologie des missiles)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
PME	Petites et moyennes entreprises
PTPGP	Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste ; États membres : Australie, Brunei, Canada, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour et Vietnam.
RCEP	Regional Comprehensive Economic Partnership (Partenariat économique régional global) ; États membres: Australie, Brunei, Cambodge, Chine, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour, Corée du Sud, Thaïlande et Viêt Nam
RGPD	Règlement général de l'UE sur la protection des données
TCA	Traité sur le commerce des armes
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
WA	Arrangement de Wassenaar
ZLEC	Zone de libre-échange continentale africaine

Table des figures

S. 13 Tendances globales des quinze dernières années

Migration : Nations Unies (2017) : International Migration Report 2017. Definition of migrant: «an international migrant is a person who is living in a country other than his or her country of birth». 2005 à 2017.

Pauvreté : Banque mondiale (2021) : Ratio de la population pauvre disposant de moins de \$ 1,90 par jour (2011 PPA) (% de la population), 2005 à 2017.

donnees.banquemondiale.org (état : 31.7.2021).

Commerce mondial : Banque mondiale (2021) : Importations de biens et de services (\$ US constants de 2015), 2005 à 2019. donnees.banquemondiale.org (état : 31.7.2021).

Utilisation d'Internet : Banque mondiale (2021) : Utilisateurs d'Internet (% de la population), 2005 à 2017. donnees.banquemondiale.org (état : 31.7.2021).

S. 15 Chiffres clés de la Suisse

PIB par habitant : Office fédéral de la statistique OFS (2021): PIB par habitant à prix courants, 2019. www.bfs.admin.ch (état : 31.7.2021). Banque mondiale (2021): RNB par habitant, méthode Atlas (\$ US courants), 2019. donnees.banquemondiale.org (état : 31.7.2021).

Quote-part du commerce extérieur : part (en %) des exportations et des importations totales de biens et de services au produit intérieur brut. Banque mondiale (2021): Commerce de marchandises (% du PIB), 2019. donnees.banquemondiale.org (état : 31.7.2021).

Contribution du commerce extérieur : Les exportations de biens (à l'exclusion de l'or non monétaire et des objets de valeur) et de services sont corrigées de la part de la valeur ajoutée importée et sont mises en relation avec le PIB.

OCDE (2018): Mesurer les échanges en valeur ajoutée (TiVA), valeur ajoutée étrangère en part des exportations brutes, 2016. www.oecd.org (état : 30.7.2021).

SECO (2021) : PIB, approche par la dépense, données brutes, 2019. www.seco.admin.ch (état : 30.7.2021).

Emplois : Office fédéral de la statistique OFS (2020): Portrait des PME suisses, 2011-2018. www.bfs.admin.ch (état : 4.8.2021).

Importations et exportations : Administration fédérale des douanes AFD (2021) : Statistique du commerce extérieur. Importations et exportations suisses par activité économique et taille de l'entreprise, 2019. www.aussenhandel.admin.ch (état : 27.5.2021).

S. 21 Flux commerciaux et pôles économiques

CNUCED (2021) : Matrice du commerce des marchandises en milliers d'USD, annuel, 2015-2020. 2019. unctadstat.unctad.org (état : 20.8.2021).

S. 35 Partenaires commerciaux de la Suisse, Commerce extérieur de la Suisse

Investissements directs : Banque nationale suisse BNS (2021) : Stocks d'investissements directs en Suisse et à l'étranger, selon l'investisseur ultime. Balance suisse des paiements et position extérieure de la Suisse. Les services qui ne peuvent être attribués à un pays spécifique ne sont pas inclus. Importations et exportations, 2019. data.snb.ch (état : 20.8.2021).

Commerce des marchandises : Administration fédérale des douanes AFD (2021) : Swiss-Impex – Zone de marchandises, sans l'or en barres. Importation et exportation, 2019. www.ezv.admin.ch (état : 20.08.2021).

S. 37 Potentiel pour les relations économiques suisses

Indice de potentiel (axe x) : population (FMI), PIB (FMI), croissance du PIB de 2010 à 2019 (Banque mondiale), facilité de faire des affaires (Banque mondiale), Global Competitiveness Index (WEF), quote-part du commerce extérieur (Banque mondiale), part des investissements directs au PIB (CNUCED), catégorisation des ambassades (DFAE), distance par rapport à la Suisse (CEPII). Données de 2019, dans la mesure du possible.

Indice commercial (axe y) : parts du commerce de marchandises avec la Suisse (AFD), part du commerce de services avec la Suisse (BNS), part des investissements directs depuis et vers la Suisse (BNS). Données de 2019.

Accords économiques régionaux rapportés au PIB mondial

Banque mondiale (2021) : PIB (\$ US constants de 2015), 2005 et 2019. donnees.banquemondiale.org (état : 31.7.2021). Pour les États membres, voir la liste des abréviations.

Notes

- ¹ Office fédéral de la statistique OFS (2020) : *PIB par habitant à prix courants, 2019*, consulté le 4 août 2021 sur www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Economie nationale > Produit intérieur brut par habitant.
- Banque mondiale (2020) : *RNB par habitant, méthode Atlas (\$ US courants)*. Consulté le 4 août 2021 sur donnees.banquemondiale.org > Indicateur.
- ² Funke, Dr. Claudia / Kreuzer, Philipp / Sachs, Dr. Andreas / Weiss, Johann (2020) : *Globalisierungsreport 2020. Wer profitiert am stärksten von der Globalisierung?*. Bertelsmann Stiftung.
- ³ Office fédéral de la statistique OFS (2021) : *Entreprises marchandes selon la division économique et la taille de l'entreprise, 2018*. Consulté le 4 août 2021 sur www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Catalogues et banques de données > Tableaux > Entreprises marchandes selon la division économique et la taille de l'entreprise.
- ⁴ Legge, Stefan / Lukaszuk, Piotr (2019) : *Analyse zur Nutzung von Freihandelsabkommen im Auftrag des SECO*, Université de Saint-Gall.
- ⁵ OCDE (2018) : *Mesurer les échanges en valeur ajoutée (TiVA), valeur ajoutée étrangère en part des exportations brutes (2016)*. Consulté le 30 juillet 2021 sur www.oecd.org > A à Z > Direction de la Science, de la technologie et de l'innovation > Industrie et mondialisation > Mesurer les échanges en valeur ajoutée.
- Les exportations de produits (sans or non monétaire et objets de valeur) et de services sont corrigées de la part de valeur ajoutée importée et mises en rapport avec le PIB.
- ⁶ Organisation mondiale du commerce (2019) : *OMC Commerce en valeur ajoutée et chaînes de valeur mondiales, 2015*. Consulté le 21 avril 2021 sur www.wto.org > Nouvelles et événements > Archives > 2019.
- ⁷ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2021) : *World Investment Report 2021*.
- ⁸ Conseil fédéral (2019) : *Investissements transfrontaliers et contrôles des investissements*. Rapport du Conseil fédéral donnant suite aux postulats 18.3376 Bischof du 16 mars 2018 et 18.3233 Stöckli du 15 mars 2018.
- ⁹ Banque mondiale (2021) : *Ratio de la population pauvre disposant de moins de 1,90 \$ par jour (2011 PPA) (% de la population)*. Consulté le 31 juillet 2021 sur donnees.banquemondiale.org > Indicateur.
- ¹⁰ Fonds monétaire international (1997) : *Meeting the Challenges of Globalization in the Advanced Economies*.
Tarr, David / Matusz, Steven J. (1999) : *Adjusting To Trade Policy Reform*, document de travail de recherche sur les politiques.
- ¹¹ La théorie économique établit une distinction entre la croissance qualitative et la croissance quantitative. Alors que la première est due à une utilisation plus économe des ressources (p. ex. la productivité du travail ou le revenu du capital), la deuxième dépend d'une augmentation de l'intrant en travail (p. ex. augmentation du degré d'occupation ou du taux d'activité). Voir à ce sujet : DEFR (2015) : *Principes pour une nouvelle politique de croissance — Analyse rétrospective et perspective sur la stratégie future*. Rapport du DEFR donnant suite au postulat Leutenegger Oberholzer du 27 novembre 2013 (13.3907).
- ¹² Les externalités négatives sont les coûts engendrés par une activité économique qui ne se répercutent pas sur l'auteur de cette dernière, mais sur des tiers. La pollution de l'environnement en est un exemple.
- ¹³ Le changement structurel regroupe les modifications à long terme de la structure économique découlant par exemple de l'évolution technologique, de changements sociaux, de changements climatiques, ou d'autres changements de longue haleine.
- ¹⁴ Bouchiba-Schaer, Sarah / Weber, Bernhard (2017) : « Maîtriser les mutations structurelles grâce à une main-d'œuvre hautement qualifiée », *La Vie économique*, (10).
Nathani, Carsten / Hellmüller, Pino (2017) : *Les causes et effets dus au changement structurel sur le marché du travail suisse*. Rütter Soceco.
- ¹⁵ Legge, Stefan / Lukaszuk, Piotr (2021) : *Regionalization vs globalization: what is the future direction of trade?*. FMI. Consulté le 27 septembre 2021 sur www.weforum.org > Articles > Global Issue > Trade.
- ¹⁶ Fonds monétaire international (2019) : *Perspectives de l'économie mondiale : Ralentissement de l'activité manufacturière et augmentation des obstacles au commerce*.
Organisation mondiale du commerce (2019) : *Overview of Developments in the International Trading Environment : Annual Report by the Director-General*.
Conseil fédéral (2021) : *La politique de sécurité de la Suisse*.
- ¹⁷ Banque mondiale (2021) : *Ratio de la population pauvre disposant de moins de 1,90 \$ par jour (2011 PPA) (% de la population)*. Consulté le 21 avril 2021 sur donnees.banquemondiale.org > Indicateur.
- ¹⁸ Lakner, Christoph / Milanovic, Branko (2013) : « Global Income Distribution : From the Fall of the Berlin Wall to the Great Recession ». *World Bank Economic Review*, 30(2), issue 2, pp. 203-232.
- ¹⁹ OCDE (2021) : *Inégalités – Inégalité de revenu – Données OCDE, 2007-2017*. Consulté le 4 août 2021 sur data.oecd.org > thème > Société > Inégalités > Inégalité de revenu.
- ²⁰ Organisation mondiale du commerce (2020) : *How WTO Members Have Used Trade Measures to Expedite Access to COVID-19 Critical Medical Goods and Services*. www.wto-library.org > Catalogue > Périodiques > Covid-19 Reports.
OECD (2021) : *Indice de restrictivité des échanges de services de l'OCDE (IRES) : Tendances 2021*.
- ²¹ Conseil fédéral (2021) : *Stratégie climatique à long terme de la Suisse*.
- ²² Office fédéral de l'environnement OFEV (2018) : *Empreintes environnementales de la Suisse : de 1996 à 2015*.
- ²³ Cherniwchan, Jevan / Copeland, Brian R. / Taylor, M. Scott (2017) : « Trade and the Environment : New Methods, Measurements, and Results », *Annual Review of Economics*, vol. 9, pp. 59-85.
Cole, Matthew (2004) : « Trade, the pollution haven hypothesis and the environmental Kuznets curve : examining the linkages », *Ecological Economics*, 48(1), pp. 71-81.
Kolcava, Dennis / Nguyen, Quynh / Bernauer, Thomas (2019) : « Does Trade Liberalization Lead to Environmental Burden Shifting in the Global Economy ? », *Ecological Economics*, vol. 163, sept. 2019, pp. 98-112.
- ²⁴ Brandi, Clara / Schwab, Jakob / Berger, Axel / Morin, Jean-Frédéric (2020) : « Do environmental provisions in trade agreements make exports from developing countries greener ? », *World Development*, 129, 104899.

-
- ²⁵ Organisation mondiale du commerce (2018) : *Rapport sur le commerce mondial 2018 : L'avenir du commerce mondial : comment les technologies numériques transforment le commerce global*.
- ²⁶ OCDE (2019) : *Trade in the Digital Era*, Documents de travail de l'OCDE sur la politique commerciale.
Organisation mondiale du commerce (2019) : *Rapport sur le commerce mondial 2019 : L'avenir du commerce des services*.
- ²⁷ Le « Groupe d'Ottawa » se décrit comme un petit groupe représentatif de membres de l'OMC. Il comprend l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Corée du Sud, le Japon, le Kenya, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Suisse et l'UE.
- ²⁸ Conseil fédéral (2019) : *Consultation et participation du Parlement dans le domaine du droit souple (« soft law »)*. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 18.4104, Commission de politique extérieure CE, 12 novembre 2018.
- ²⁹ Conseil fédéral (2020) : *Stratégie de coopération internationale 2021-2024*.
- ³⁰ OEC - The Observatory of Economic Complexity (2019) : Economic Complexity Rankings (ECI). Données pour 2019. Consulté le 29 avril 2021 à l'adresse www.oec.world > Rankings.
- ³¹ Si des matières qui sont des produits originaires d'un État contractant sont utilisées dans la fabrication d'une marchandise, elles conservent le statut de marchandise originaire et peuvent être utilisées sans restriction.
- ³² OCDE (2005) : *Au-delà des tarifs : Le rôle des obstacles non tarifaires dans le commerce mondial*.
Banque mondiale (2020) : *Le commerce au service du développement : À l'ère de la mondialisation des chaînes de valeur*.
- ³³ OCDE (2020) : Indice de restriction sur les échanges de services. Consulté le 6 mai 2021 à l'adresse stats.oecd.org > Industrie et services > Restriction sur les échanges de services.
- ³⁴ Le Secrétariat d'État aux migrations SEM définit la politique migratoire suisse. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse www.sem.admin.ch.
- ³⁵ Conseil fédéral (2017) : *Message concernant la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics*. FF 2017 1695.
- ³⁶ SECO (2015) : *Conséquences économiques d'une extinction des Accords bilatéraux I*.
- ³⁷ Conseil fédéral (2015) : *Rapport du Conseil fédéral en réponse au Postulat Keller-Sutter 13.4022 « Un accord de libre-échange avec l'UE à la place des accords bilatéraux »*.
- ³⁸ Banque mondiale (2021) : Croissance du PIB (% annuel), 2004-2019. Données consultées le 29 mars 2021 sur le site donnees.banquemondiale.org > Indicateur.
- ³⁹ Conseil fédéral (2021) : *Stratégie Chine 2021-2024*.
- ⁴⁰ Organisation mondiale du commerce (2019) : *Technological Innovation, Supply Chain trade, and Workers in a Globalized World*.
- ⁴¹ Banque mondiale (2021) : Importations de biens et de services (\$ US courants), 2019 – Monde, Asie de l'Est et Pacifique, Chine. Données consultées le 4 août 2021 sur le site donnees.banquemondiale.org > Indicateur. L'Asie de l'Est comprend également les pays d'Asie du Sud-Est.
- ⁴² Conseil fédéral (2020) : *Stratégie de politique étrangère 2020-2023*.
- ⁴³ Conseil fédéral (2021) : *Stratégie pour le développement durable 2030*.
- ⁴⁴ SolAbility (2020) : *The Global Sustainable Competitiveness Index 2020*.
Kroll, Dr. Christian / Sachs, Jeffrey D. et al. (2021) : *Sustainable Development Report 2021*.
- ⁴⁵ Nielsen, Hana / Kander, Astrid (2020) : Trade in the Carbon-Constrained Future : Exploiting the Comparative Carbon Advantage of Swedish Trade. *Energies*, 13, 3613.
- ⁴⁶ Conseil fédéral (2020) : *Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement : état de la mise en œuvre 2017-2019 et plan d'action 2020-2023*.
- ⁴⁷ Ecoplan / World Trade Institute / Université de Zurich (2013) : *Border Tax Adjustments – Can energy and carbon taxes be adjusted at the border ?*
- ⁴⁸ IMD (2020) : *IMD World Digital Competitiveness Ranking 2020*.
- ⁴⁹ Conseil fédéral (2020) : *Stratégie de politique extérieure numérique 2021-2024*.
- ⁵⁰ Conseil fédéral (2020) : *Stratégie « Suisse numérique »*.
- ⁵¹ Office fédéral de la statistique OFS (2020) : Valeur ajoutée du secteur TIC et média, 1998-2018. Consulté le 3 mai 2021 sur <http://www.bfs.admin.ch> > Trouver des statistiques > Culture, médias, société de l'information, sport > Société de l'information > Ensemble des indicateurs > Secteur TIC et média > Valeur ajoutée brute.
- ⁵² Le Privacy Shield est un accord conclu entre la Suisse et les États-Unis, qui offre aux entreprises des deux côtes de l'Atlantique un mécanisme garantissant le respect des exigences de protection des données lors de la transmission de données personnelles de la Suisse aux États-Unis en vue de promouvoir le commerce transatlantique.
- ⁵³ Heathcote, Chris (2017) : *Forecasting infrastructure investment needs for 50 countries, 7 sectors through 2040*. Consulté le 12 avril 2021. blogs.worldbank.org.
- ⁵⁴ Directives du Conseil fédéral concernant l'analyse d'impact de la réglementation applicable aux projets législatifs de la Confédération (directives AIR), FF 2019 8073.

Édition Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche DEFR
3003 Berne
www.wbf.admin.ch

Date du publication 24 novembre 2021

Disposition Christoph Bigler, Ressort Publications, SECO

Illustration Jonah Baumann, Ressort Publications, SECO

Cette publication est aussi disponible en allemand, italien et anglais et peut être téléchargée sous le lien www.seco.admin.ch > Economie extérieure et Coopération économique > Politique économique extérieure

Berne, 2021 / © DEFR



